

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Lundi 25 novembre 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M. Michel Amaudruz*, *M^{me} Fabienne Aubry Conne*, *M. Eric Bertinat*, *M^{me} Sandra Golay*, *M. Jacques Pagan*, *M^{mes} Alexandra Rys* et *Catherine Thobellem*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 8 novembre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 novembre, mercredi 20 novembre et lundi 25 novembre 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Motion du 9 mai 2012 de MM. Rémy Burri, Gary Bennaim, Simon Brandt, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genechand, Jean-Paul Guisan, M^{mes} Natacha Buffet, Sophie Courvoisier, Florence Kraft-Babel et Michèle Roulet: «Etat des routes à Genève: une honte pour notre ville!» (M-1023)¹.*Suite de la préconsultation*

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Tout le monde est au courant de l'état de nos routes, lequel est peu ou pas apprécié. Les nids de poule seraient plutôt des nids de dindons... J'ai abordé le sujet avec le magistrat, M. Pagani, cet état désastreux est souvent dû à une remise en état après travaux pour le moins légère, voire peu soigneuse, de la part des entreprises. Evidemment, ce n'est pas au contribuable ni à la Ville d'assumer la remise en état de certaines routes ou rues. C'est pourquoi j'attirerai particulièrement l'attention du Conseil administratif sur la nécessité de réellement effectuer des contrôles après les travaux, car ceux-ci n'ont visiblement pas lieu, bien qu'une personne soit payée pour cela, mais aussi d'exiger des entreprises qui ont laissé des lieux sinistrés, quel que soit le quartier, la remise en état des routes, même après coup. C'est inadmissible et ce n'est pas au contribuable de payer.

Ce serait peut-être bien de faire un véritable inventaire des routes concernées et de rajouter cela en invite. C'est vraiment un sujet que l'exécutif doit creuser sérieusement. Nous sommes dans une période d'économies, alors, plutôt que de sabrer dans d'autres postes, nous pourrions sabrer sur les dépenses inutiles, puisque ces travaux doivent être effectués par les entreprises. C'est dans leur

¹ Développée, 3176.

contrat, c'est dans leur engagement. Je pense que ce serait le moment de réellement exiger que les travaux soient faits correctement.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je voulais réagir à deux choses. Premièrement, M. Subilia n'est certes pas l'auteur de ce texte, puisqu'il n'était pas conseiller municipal à l'époque, mais en tant que président du Parti libéral-radical il en a été le père spirituel. C'est lui qui nous avait rendus attentifs au fait que, pour l'image de la Ville de Genève, pour la sécurité de nos routes, des deux-roues, des quatre-roues, des piétons, il fallait que l'on fasse un effort de ce point de vue là.

Je voulais aussi réagir à l'allocution de M. Sormanni. Malheureusement, il n'est plus là, son groupe lui transmettra. J'avais vraiment espéré, en effet, qu'il ne nous parle plus jamais de cette histoire de convention des routes, maintenant qu'il a été promu en ligue supérieure, au Grand Conseil, la ligue compétente pour traiter ces questions. J'avais espéré que M. Sormanni ferait une magnifique intervention au Grand Conseil, où il pourrait inscrire dans le budget de l'Etat une nouvelle subvention de 10, 20, 30 millions pour la Ville de Genève, pour que l'on puisse réellement soigner nos routes. Malheureusement, il préfère continuer à parler de ce sujet dans cette enceinte... Peut-être que cela lui plaît; nous, en tout cas, ça nous lasse. Voilà ce que je voulais dire. M. Subilia complétera après pour parler de ce texte.

M. Grégoire Carasso (S). J'interviens assez brièvement sur ce projet de motion: «Etat des routes à Genève: une honte pour notre ville!» Je suis ravi que le Parti libéral-radical envisage de demander au Grand Conseil de voter des crédits pour assumer ses responsabilités. D'un autre côté, je vois mal comment cette enceinte-ci pourrait être convaincante, à plus forte raison comment le Parti libéral-radical pourrait être convaincant, si vous demandez des transferts et un soutien financier du Canton pour nos routes, Mesdames et Messieurs, et qu'en contrepartie vous coupez 6% dans les lignes 31, qui touchent notamment l'entretien des routes. (*Remarque de M. Fiumelli.*) Chers collègues, lorsque l'on s'attaque à la ligne budgétaire qui permet d'entretenir les routes, il y a là une schizophrénie grave qu'il est l'heure de mettre en évidence!

M. Christian Zaugg (EaG). Chers collègues, effectivement, je vais dans la même direction que mon collègue et camarade Carasso. Franchement, vous savez très bien qu'une motion n'a pas beaucoup d'effet. (*Remarque.*) J'entendais il y a quelque temps des élus de l'Entente proposer un retour au budget zéro. Eh bien, là, vous avez une très belle occasion de vous manifester, Mesdames et Messieurs!

Injectez des montants pour l'entretien des routes dans le budget de fonctionnement, voire des investissements, ce sera beaucoup plus efficace qu'une motion qui, comme vous le savez, ne change pas ou peu le cours des choses.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, juste pour vous informer que le Parti libéral-radical a déposé en commission des finances un amendement pour augmenter de 5 millions la rubrique 31 du département de M. Pagani et que cet amendement a été refusé, à la seule exception de M. Velasco, qui l'a accepté. Merci à lui...

M. Grégoire Carasso (S). Le président de la commission des finances a l'habitude de s'émouvoir de la confidentialité qui est censée régner autour des votes. Son collègue de l'Entente nous révèle en plénière les votes pour lesquels, il y a encore quelques minutes, il s'émouvait de la confidentialité toute relative. C'est là un exemple par l'absurde de la gestion des travaux de cette commission des finances...

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne veux pas entretenir la polémique... (*Exclamations.*) Non, mais vous essayez maintenant de dérapier sur le budget, de faire amplifier les choses à partir de cette simple motion. C'est votre spécialité, on peut y passer toute la soirée, et vous m'avez pris à partie. Par rapport à ce qui s'est passé au niveau budgétaire, vous aurez peut-être remarqué que, dans le cadre de la commission des finances, je m'étais astreint à une discrétion d'usage. Je ne me suis pas étalé dans la presse, j'ai laissé les magistrates le faire, puisqu'elles ont été alertées le soir même, avant même la parution du rapport, avant même la parution du procès-verbal, de toutes les décisions qui avaient été prises en commission. Pour ma part, j'essaie tout simplement de suivre le règlement du Conseil municipal, de ne pas m'étaler dans les médias, et c'est ce que je vous conseille de faire. Ça irait mieux, cela éviterait une quantité d'émotions et cela éviterait aussi de mettre la République à feu et à sang. Essayez tout simplement de respecter les règles, nous nous en tirerons tous beaucoup mieux.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je suis un peu surpris que nos amis socialistes dénoncent dans cette assemblée le fait que la confidentialité qui doit prévaloir à la commission des finances ait été quelque part trahie, alors que deux jours après cette commission la gauche attaquait déjà la droite sur le budget. Permettez, chers amis de gauche, que nous puissions quand même nous défendre des attaques de vos différents partis qui ont trahi de manière dramatique la confiden-

tialité qui prévaut en commission des finances et qui, d'autre part, font plein de mensonges, puisque, en ce qui nous concerne, nous avons également voté pour les 5 millions d'entretien des routes.

Le président. Monsieur Rudaz, soyez remercié. Je donne maintenant la parole à M. Vincent Subilia.

M. Vincent Subilia (LR). Je vous remercie, Monsieur le président, vous avez eu la grande mansuétude de me donner la parole tout à l'heure, alors même que je n'avais pas voix au chapitre. Je me permets de la reprendre en clôture de ce débat, encore que je voie que d'autres mains se sont levées dans l'intervalle. Je crois que le constat qui a été posé ici transcende véritablement les clivages partisans que l'on retrouve parfois dans le carré long, je ne vais donc pas polémiquer davantage sur ce que peuvent être les failles en matière de confiance dans les commissions...

Le constat qui a été posé par le Parti libéral-radical – et mon préopinant, Olivier Fiumelli, a été trop bon de rappeler que j'avais la paternité de cette action lorsque je présidais ce parti – c'est celui d'un réel risque sécuritaire – et je pèse mes mots – sous l'angle de la gestion du réseau routier. Encore une fois, cela va bien au-delà des considérations esthétiques, et je pense que ce sujet est de nature à fédérer l'ensemble des partis. Bien sûr que des arbitrages budgétaires extrêmement douloureux s'opèrent actuellement, j'en ai bien conscience. Mais encore une fois, je rappelle que le crédit additionnel de 5 millions qui avait été sollicité par le Parti libéral-radical – et c'est ce qui est sous-jacent à la motion que nous traitons aujourd'hui – l'avait été précisément pour rattraper le retard qui a été accumulé en matière de gestion du réseau routier. C'est la raison pour laquelle nous vous appelons tous à l'unisson et la main sur le cœur à bien vouloir donner suite à cette motion, et je vous en remercie.

M. Daniel Sormanni (MCG). En effet, chers collègues, nous n'avons pas le choix. Je crois qu'il faut voter cette motion et la renvoyer au Conseil administratif, qui se sentira peut-être investi de la mission. De toute manière, nous aurons l'occasion d'en reparler, puisqu'il y a un rapport de la commission des finances sur cette problématique de convention sur les routes. Envoyons cette motion au Conseil administratif et nous verrons bien ce qu'il en fait, s'il trouve d'une manière ou d'une autre les moyens pour financer la réfection de ces routes. Tout de même, on est à Genève, et j'entends souvent sur tous les bancs, y compris le nôtre, que Genève est une ville internationale, une ville d'accueil. Or, ces routes sont des chemins muletiers. A un moment donné, il faut empoigner le problème et faire quelque chose. Cela commence par cette motion et ça se terminera peut-être

par un miracle du Conseil administratif, qui trouvera les moyens. Sinon, il faudra demander à d'autres de financer une partie de notre réseau, qui est d'importance cantonale. Je ne reviens pas là-dessus, vous connaissez la problématique, c'est l'un des éléments clés, ce n'est pas le seul, mais c'en est un, quoi qu'on puisse en dire. (*Brouhaha.*)

Et puis, comme le peuple a décidé que je pouvais également siéger au Grand Conseil, eh bien, en tant que député, j'amènerai très certainement ce problème à ce niveau-là, et on verra bien quel en sera le résultat. Evidemment, vu les difficultés de l'Etat, ce ne sera pas simple, mais il y a des choses qui doivent être justes. Ou la loi sur les routes est changée et le Grand Conseil renonce à y inscrire que c'est l'Etat qui prend en charge les frais relatifs au réseau routier d'importance cantonale en ville, ou bien il passe à l'acte. Mais il ne peut pas faire les deux en même temps. A un moment donné, ce problème doit être résolu, et il doit l'être dans une optique plus large, et c'est pourquoi j'avais souhaité, lorsque M. Barazzone est entré en fonction...

Le président. Monsieur Sormanni, une seconde, s'il vous plaît, que le silence revienne...

M. Daniel Sormanni. Merci, Monsieur le président. Au moment où M. Barazzone est entré en fonction, il y avait toute la discussion, qui avait déjà été amorcée à l'époque de M. Maudet, sur le renforcement des forces de police, sur les nouvelles tâches de la police municipale, et c'était l'occasion d'essayer de rouvrir le débat, plus large celui-là, de la répartition des tâches et des frais entre l'Etat et la Ville. La Ville s'engage avec un programme d'augmentation des agents municipaux dont les compétences sont élargies, dont les horaires sont élargis. Je ne peux que remercier M. Barazzone d'avoir continué le travail débuté par M. Maudet parce que c'est aujourd'hui une nécessité. Mais ce sont des frais, et c'est pourquoi cela rend encore plus ridicule – passez-moi l'expression – cette facture de 15 millions pour des frais de police. Quelque chose doit se discuter entre le nouveau Conseil d'Etat et le Conseil administratif, et j'espère que cette fois ce sera l'occasion de le faire, et que ce sera la bonne.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je suis un des premiers à vouloir ébranler un peu – je n'ose pas dire les consciences – en tout cas les états de fait, mais je trouve, en l'occurrence, qu'il faut faire très attention, Monsieur Sormanni, lorsque vous dites que le Canton a inscrit dans la loi qu'il doit nous payer ce qu'il doit nous payer au niveau des routes cantonales qui passeraient sur le domaine muni-

pal. Celui-ci prend d'ailleurs en charge l'entretien des routes cantonales dans toutes les communes, par exemple à Athenaz ou à Collex-Bossy. Sauf que cette répartition a été faite en 1934. Tout le monde, jusqu'à maintenant, y a trouvé son compte, y compris nous, puisque nous avons durement négocié – et j'ai fait en sorte que cela se passe – 2 millions il y a deux ans, 4 millions maintenant, 6 millions l'année prochaine et 8 millions dans deux ans, en compensation de ce manquement du Canton par rapport à la loi que vous dénoncez.

Il faut savoir que l'Etat de Genève et la municipalité n'ont pas la même dimension que le Canton de Vaud ou que d'autres cantons, lesquels reçoivent des rétributions importantes de la taxe sur les carburants, y compris la commune de Lausanne, pour dire... Mais ils ont une autre dimension que la commune de Genève, et il y a d'autres droits. Effectivement, le Canton a peut-être utilisé cet argent à d'autres fins, toujours est-il que c'était un équilibre relativement instable dans lequel tout le monde a trouvé son compte, Mesdames et Messieurs. Or, vous nous dites qu'il faut retourner renégocier. Je ne pense pas qu'il soit de bon aloi de renégocier. Par contre, et je serai très heureux de vous présenter cela à la commission des travaux et des constructions, j'ai déjà fait droit à ce projet de motion, puisque j'ai fait établir les cartes que vous demandiez depuis deux ans, des cartes à la fois curatives et d'entretien régulier de nos 250 kilomètres de rues.

Cela dit, Monsieur Sormanni, il y a quand même un élément qui entre en jeu dans la discussion, c'est le fait que quelqu'un dans ce cénacle, ou dans d'autres cénacles, ait jugé bon de faire intervenir la Cour des comptes. La Cour des comptes va analyser tout cela sous prétexte que la Ville de Genève a peut-être des investissements trop lourds, par rapport à d'autres communes qui ne voient pas passer sur leurs routes les 70 000 voitures que nous avons par exemple sur le boulevard du Pont-d'Arve. La Cour des comptes va brasser tout cela, on verra bien le résultat, mais je serais étonné de ne pas voir la Cour des comptes aller aussi loin qu'elle le devrait. Si tel est le cas, peut-être que nous y perdrons les uns et les autres, il en sera de votre responsabilité, Monsieur Sormanni; j'en prendrai acte, mais nous perdrons peut-être les 8 millions de francs qui nous sont donnés aujourd'hui.

Le président. Nous allons entrer en procédure de vote. Jusqu'à preuve du contraire, il n'y a pas eu de demande de renvoi en commission quelle qu'elle soit...

Des voix. Aux travaux!

Le président. Madame Burger, vous avez la parole.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Merci, Monsieur le président, nous demandons officiellement un renvoi à la commission des travaux et des constructions.

Le président. Je mets donc aux voix le renvoi de la motion, à choix, soit à la commission des travaux et des constructions, soit au Conseil administratif.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est refusé par 37 non contre 35 oui.

La motion est renvoyée à la commission des travaux et des constructions.

Le président. Nous continuons avec le projet de délibération dont vous avez accepté l'urgence avant la pause.

(La présidence est momentanément assurée par M. Olivier Baud, vice-président.)

4. Projet de délibération du 19 novembre 2013 de MM. Simon Brandt et Adrien Genecand: «Modification de la délibération PR-828» (PRD-75)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant que:

- le prix fixé lors du vote de la délibération PR-828 ne se rapportait à aucune expertise fiable et a engendré des conséquences juridiques et financières néfastes pour la Ville de Genève;
- la demande de levée du secret de fonction de M^{me} Salika Wenger, rapporteuse du rapport PR-828 A, pourrait devenir sans objet si le Conseil municipal revenait sur la décision s'y rapportant,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 3096.

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et Schwaper SA, aux termes duquel la servitude de limitation de hauteur grevant la parcelle N° 6898 de Genève, section Cité, propriété de Schwaper SA, en faveur de la Ville de Genève, sera modifiée, moyennant le versement d'une contrepartie financière de 200 000 francs;

vu le plan de servitude N° 2437, établi par M. Adrien Küpfer, géomètre officiel, en date du 9 août 2010;

sur la base de la proposition PR-828 du 13 octobre 2010 du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil administratif est autorisé à modifier la servitude de limitation de hauteur inscrite le 2 avril 1952 au Registre foncier sous P.j.D N° 38, grevant à charge la parcelle N° 6898 de la commune de Genève, section Cité, propriété de Schwaper SA, au profit de la Ville de Genève, selon le plan de servitude N° 2437, établi par M. Adrien Küpfer, géomètre officiel, en date du 9 août 2010, moyennant une contrepartie financière de 200 000 francs.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 3. – La délibération PR-828 du 21 mars 2012 est annulée.

Le président. Mesdames et Messieurs, ce projet de délibération a été déposé le 19 novembre, il était soumis à la tenue du huis clos pour pouvoir être discuté et proposé à l'urgence. Le huis clos n'a eu lieu que le 20 novembre, l'urgence n'a donc pu être votée que tout à l'heure.

Préconsultation

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, l'idée qui m'a amené à vous déposer ce projet de délibération, avec le Parti libéral-radical, était la suivante. Nous étions dans un conflit juridique sans fin qui nous amenait à entrer dans un débat dangereux, soit celui de la levée du secret de fonction de l'un d'entre nous. J'ai donc réfléchi à la façon d'éviter cela tout en résolvant le problème qui avait causé cette situation. Et l'idée s'est imposée rapidement. Lorsqu'on analyse ce qui nous a amené à débattre en huis clos il y a quelques jours, on voit que le conflit tourne autour du montant qui avait été fixé au final, par le Conseil municipal, sur la vente de cette servitude.

A l'époque, en commission des finances, les services de M. Pagani avaient estimé à environ 200 000 francs le montant de la contrepartie financière pour modifier cette servitude. Pour des raisons que nous ne nous expliquons toujours pas – ou que nous ne nous expliquons que trop bien mais que nous ne pouvons pas dire ce soir étant donné que nous ne sommes plus en huis clos – la commission des finances avait décidé, de manière unilatérale et sans aucune raison valable, de multiplier par dix le montant de cette contrepartie en la portant à 2 millions. Cela avait malheureusement été ratifié par ce Conseil municipal, et c'est ce qui a provoqué le débat subséquent sur la levée du secret de fonction de la rapporteuse et créé de toutes pièces un conflit entre une régie et la municipalité sur le montant de la valeur de cette servitude, puisqu'on a d'un côté un avis d'expert, mais que, de l'autre, on n'a rien, juste des conseillers municipaux qui ont dit que cela valait tant parce qu'on a décidé que ça valait tant, sans que ceux-ci puissent toutefois prouver le contraire.

L'idée du projet de délibération PRD-75 est de revenir au statu quo ante qui prévalait avant que la commission des finances, puis le Conseil municipal, ne modifient le projet de délibération initial de la proposition PR-828, et de revenir donc au montant de 200 000 francs. Entre-temps M. Pagani nous a annoncé qu'il avait négocié avec les intéressés pour un montant de 250 000 francs. Ce qui fait que le Parti libéral-radical, par ma voix, et le Conseil administratif, via M. Pagani, vous proposent exactement le même texte. C'est simplement le montant qui change. Le Parti libéral-radical reprend donc à son compte l'amendement de M. Pagani portant le montant de la contrepartie à 250 000 francs (*N.d.l.r.: voir ci-après la délibération acceptée ainsi amendée*), l'important étant pour nous que l'on mette fin au plus vite à ce conflit qui n'a pas lieu d'être. Nous vous proposons donc d'accepter le projet de délibération amendé, selon la proposition de M. Pagani.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 36 oui contre 7 non (12 abstentions).

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, Ensemble à gauche avait proposé cet amendement, qui fait encore une fois débat. C'était un acte politique que nous assumons aujourd'hui encore. L'amendement avait été voté en commission et, lorsque le rapport PR-828 A avait été traité dans ce plénum, personne n'avait demandé la parole en premier ni en deuxième débat. La délibération amendée a été acceptée par 48 oui, une personne s'est abstenue et 18 personnes ont dit non. Ce n'est donc pas la décision d'un groupuscule assis à l'un des bouts de ce parlement, c'est une décision qui a été prise par le Conseil municipal, sachant pleinement ce qu'il faisait, puisque la chose avait été discutée en commission. C'est donc un acte que nous considérons comme politique, que nous assumons encore aujourd'hui. Pour nous, il n'est pas question d'entrer dans

une discussion. Que l'entreprise Schwaper SA, ou les gens qu'elle représente, ait pu aller en justice pour contester une décision, tant mieux! Tant mieux, heureusement! C'est encore un signe de santé de notre démocratie que les gens puissent ne pas être d'accord avec ce que nous décidons dans cette salle.

Nous sommes pour que cette procédure aille jusqu'au bout, quitte à voir ce que dira la justice. Si la justice décide que 49 personnes ont pris une mauvaise décision, bon, ce sera un choix de la justice. Nous, nous faisons de la politique et nous assumons totalement les choix qui ont été faits à l'époque. Nous resterons sur la position qui était la nôtre quand le vote a eu lieu.

M. Grégoire Carasso (S). J'espère que vous ne m'en tiendrez pas rigueur, Monsieur le président de séance, car j'ai une question de pure forme. Comment se fait-il que nous ayons pu voter tout à l'heure une urgence – j'ai tâché de prendre la parole sans succès – sur un texte qui ne figure pas à l'ordre du jour? Vous savez comme moi que nous ne pouvons procéder de la sorte que lorsque les textes sont déposés dans les dix premières minutes du début de la séance. (*Remarque.*) Ce texte a donc été déposé mardi entre 17 h et 17 h 15? Le cas échéant, je vous remercie de pouvoir le confirmer... OK. Dans ce cas, nous en prenons acte, et sans entrer dans une défense à mon sens illusoire du vote du Conseil municipal relatif à cette servitude, qui a soudainement été augmentée à 2 millions, le groupe socialiste considère, néanmoins, qu'il s'agit d'un acte qui n'a pas fait l'objet de discussion, qui était motivé par des raisons a posteriori étranges.

Nous ne nous enfermerons pas dans la défense de ce vote bizarre. Chercher à polariser est peine perdue, car c'est l'ensemble de ce Conseil municipal qui a procédé à un vote pour le moins étrange, et en commission et en séance plénière. Comme ce vote a fait l'objet d'une procédure judiciaire, nous considérons qu'il serait beaucoup plus sain que celle-ci soit menée à son terme pour avoir, le cas échéant, un point de vue juridique sur ce vote du Conseil municipal, puisque c'était le souhait de la régie qui l'a entamée. C'est pourquoi nous nous abstenons sur ce projet de délibération, qui nous semble venir un peu prématurément dans ce dossier.

Le président. Merci, Monsieur Carasso. J'ai peut-être donné précédemment des explications un peu trop rapides. Je veux bien les redonner. Cet objet a été déposé dans le temps imparti le 19 novembre. Simplement, de par la volonté de ses auteurs – ce qui se comprenait – le vote sur l'urgence devait avoir lieu après la tenue du huis clos. Je vous rappelle que celui-ci n'a pas pu avoir lieu le 19 novembre, comme nous l'aurions tous et toutes désiré, de sorte qu'il a été reporté au lendemain, le mercredi 20 novembre, où il s'est tenu de 22 h à 23 h, après quoi la séance a été levée. C'est pour cela que le vote sur l'urgence a été fait

aujourd'hui seulement. Nous sommes toujours dans la même session, laquelle comportait les séances du mardi 19 novembre, mercredi 20 novembre et lundi 25 novembre. Le bureau a donc accepté la demande des déposants. S'il reste encore un doute, je veux bien encore m'expliquer, mais c'était tout à fait convenu, et le vote sur l'urgence a eu lieu dans les formes.

M. Adrien Genecand (LR). Eh bien, suite à l'intervention de M. Gisselbaek, qui nous assure assumer la prise de position politique, j'aurais été très curieux de savoir, puisque nous n'avons pas encore eu cette discussion, pourquoi son groupe a manifestement fait cet amendement et ce qui justifie le passage de 200 000 francs à 2 millions. Cela permettra de comprendre son vote sur ce projet de délibération-ci qui, pour nous – peut-être que cela n'a pas été dit très clairement – doit être voté sur le siège ce soir.

M. Simon Brandt (LR). J'aimerais simplement répondre à cette question: est-ce que ce texte vient prématurément? Je vous avoue que je me suis pas mal posé la question depuis le débat à huis clos. Dans le cas d'espèce, je pense qu'un accord extrajudiciaire, qui permettrait de mettre fin à la procédure, pourrait à la fois protéger les intérêts de cette régie, lesquels, au passage, ne m'intéressent absolument pas, mais surtout, ceux de la Ville de Genève. Expliciter l'amendement de l'époque, qui ne reposait sur rien, puisqu'on ne nous a toujours pas expliqué pourquoi le montant de 2 millions était justifié et sur quoi il reposait, cela me paraît très léger, en effet, pour tenir devant un tribunal.

Et j'aimerais relever ceci au passage. Le fait que M. Pagani ait la même approche que le Parti libéral-radical sur ce dossier... (*commentaires*) ...prouve bien qu'il ne s'agit pas d'un débat gauche-droite, mais d'un débat entre des gens responsables qui veulent protéger les intérêts de la Ville de Genève et d'autres qui veulent aller faire la peau à de prétendus spéculateurs immobiliers. Dans le cas d'espèce, ce n'est pas une question politique, c'est simplement une question de bon sens. C'est aussi pour cette raison que notre projet de délibération reprend le montant de 200 000 francs, tel qu'il figurait dans le projet de délibération de 2010, et que le Parti libéral-radical se rallie volontiers au montant de M. Pagani de 250 000 francs, même davantage, s'il arrive à négocier plus. Le seul intérêt pour nous est que nous sortions de cette querelle judiciaire stérile et que nous ne fassions pas de la politique sur les dossiers qui ne le méritent pas. Or, dans le cas d'espèce, c'est le cas.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je suis un peu étonné que des personnes persistent et signent dans leur volonté de garder la situation telle qu'elle est et que

nous finissions au tribunal. Nous avons fait un huis clos, il y avait des raisons bien précises, Ensemble à gauche assume politiquement, mais n'assume jamais économiquement. Cela dit, si on a fait un huis clos, c'est pour défendre les intérêts de la Ville de Genève dans le cadre de ce procès, alors je suis surpris que certains disent ouvertement de quoi nous avons parlé pendant ce huis clos, puisque, là, je ne vois plus très bien l'intérêt de la commune par rapport à la procédure. Alors je ne remercie pas nos amis du Parti libéral-radical dans cette affaire... Il reste que le projet de délibération est cohérent. Il était d'ailleurs dans les idées du magistrat de gauche, M. Pagani. C'est dans l'intérêt de la commune que l'on arrive à un arrangement et que cela ne fasse pas un précédent au niveau judiciaire. A part cela, bien sûr, votez comme vous voulez, Mesdames et Messieurs, vous assumez politiquement, mais jamais économiquement!

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Les Verts soutiendront l'amendement du magistrat et prennent acte qu'il y a un mariage d'amour entre le Parti libéral-radical et M. Pagani ce soir. (*Exclamations.*)

M. Rémy Burri (LR). Je ne peux pas m'empêcher de relever qu'il y a quand même eu, lors des dernières sessions, des sujets assez étonnants. La gauche prétend régulièrement lutter contre la spéculation, contre la hausse des loyers, contre les promoteurs peu scrupuleux. Or, ce soir, tout d'un coup, certains décident sur un coup de tête de vendre une servitude à 2 millions au lieu de 200 000 francs. Ça n'a l'air de rien de lever une servitude, mais l'effet financier qu'aura le fait de passer de 200 000 francs à 2 millions sur les futurs loyers dans cette parcelle est dramatique. J'ai donc un peu de peine à suivre cette gauche qui prétend défendre les citoyens et les loyers bon marché et qui, en même temps, assassine des gens qui veulent proposer des immeubles et des loyers à des prix accessibles.

L'autre exemple que je trouve assez pathétique, c'est l'achat de l'immeuble de la rue des Alpes. On a entendu nos camarades de gauche dire: «Achetons cet immeuble à 6 millions, il est déjà revendu à 12 millions.» Je trouve cela tellement pathétique, j'ai vraiment de la peine à suivre le discours de la gauche qui prétend lutter contre la spéculation pour avoir des loyers bas. Je trouve cela complètement antinomique.

M. Alberto Velasco (S). Mesdames et Messieurs, je suis profondément touché par mes camarades de droite... (*Rires.*) Ce discours me touche profondément. Voilà qu'ils sont contre la spéculation immobilière... Et maintenant vous nous accusez, nous, d'être des spéculateurs. Je ne connais pas très bien ce dossier, mais j'aimerais bien savoir si ce M. Küpfer, qui est géomètre, va répercuter sur

les futurs loyers ce magnifique cadeau de 250 000 francs que nous allons lui faire! Franchement, passer de 2 millions à 250 000 francs, effectivement c'est important. Je suis d'accord avec vous qu'il ne faut pas spéculer en matière immobilière, mais je peux vous amener ici des dizaines de cas, chers collègues, où vos amis ne font que ça!

Je vous l'ai dit l'autre soir, comment peut-on proposer des loyers à 5000 francs pour un quatre, cinq pièces? C'est de la spéculation! Comment est-il possible que Genève soit aujourd'hui le canton qui ait les rendements locatifs les plus spéculatifs de toute la Suisse? Comment est-ce possible? Car c'est du 18%, 20% et 25%, n'est-ce pas! Et c'est la Confédération qui le dit. Alors vous vous élevez contre une spéculation ici, je peux comprendre ce petit cœur touché tout d'un coup... Vous vous transformez en défenseurs des locataires. Mais, dites donc, vous aurez l'occasion pendant toute l'année de vous élever contre les loyers abusifs, car, en matière de loyers abusifs, Genève détient la prime, la médaille... 18%, Mesdames et Messieurs! C'est pour cela que les gens n'arrivent plus à se loger dans ce canton!

Alors je vous prends au mot; j'espère que vous accepterez prochainement toutes les délibérations que M. Paganì présentera afin de s'élever contre la spéculation foncière, par exemple quand il s'agira de faire des droits d'emption ou de préemption. J'espère que vous les voterez parce que cela va aussi contre la spéculation. J'espère que vous voterez tous, comme vous le faites ce soir, avec la même émotion, la même emphase et le même amour pour les locataires. Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous remercie beaucoup et, Monsieur le président, vous veillerez à ce qu'ils votent justement comme aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Le président. Nous transmettrons, merci, Monsieur Velasco... La parole est à M. Guy Dossan.

M. Guy Dossan (LR). Merci, Monsieur le président. Je serai bref, mais c'est vrai qu'on entend ce soir des choses assez hallucinantes. On a un magistrat qui nous propose quelque chose de logique. Je ne vais pas y aller comme M^{me} Theubet, ce n'est pas l'amour fou entre le Parti libéral-radical et le magistrat – tout le monde le sait – mais le magistrat nous propose quelque chose de raisonnable. Il nous a toujours dit que nous risquions de tout perdre, que si la justice tranchait en faveur de celui qui l'a saisie, nous pourrions très bien ne plus avoir un franc. Mais, là, le parti du magistrat nous dit qu'on est au bord du gouffre, qu'on va faire un grand pas en avant. C'est super, allons-y! Au lieu de gagner 250 000 francs, Mesdames et Messieurs d'Ensemble à gauche, vous êtes prêts à tout perdre! Mais

vous devriez jouer au casino! C'est d'ailleurs ce que vous faites en général. Nous, nous avons un peu plus la tête sur les épaules. Ce n'est peut-être pas une proposition fantastique, mais au moins on sera sûr de ne pas tout perdre.

Le président. Merci, Monsieur Dossan. La parole est à M. Daniel Sormanni. (*Exclamations.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Pour faire plaisir aux libéraux, car, apparemment, ils se réjouissent déjà... Il y a une chose qui me dérange, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est de devoir rediscuter de cette question simplement parce que la société en question a fait recours au tribunal. Cela me dérange que la décision du délibératif soit attaquée devant les tribunaux. Demain, sur d'autres sujets, une décision va déplaire à x, y ou z, on ne va pas utiliser les instruments de la démocratie, comme faire un référendum, puisque, finalement, c'est l'instrument adéquat. Non, on va devant les tribunaux. Et ce sont les tribunaux qui décident ce que doit décider un parlement! C'est cela qui me dérange. Nous sommes devant cette proposition, qui est embarrassante parce que nous allons devoir revoir notre position sous la pression, finalement, du tribunal et de cette société, de ce monsieur ou de cette régie, puisque ce sont les mêmes. C'est quelque chose qui m'horripile.

Concernant la spéculation immobilière, Monsieur le président de séance, vous transmettez à M. Burri que j'ai beaucoup ri pendant son intervention, car, vraiment, si c'est la Ville qui fait de la spéculation, alors je ne sais pas où on est... Et puis, ça me brûle les mains de le dire, mais, de toute façon, tout le monde est au courant, je ne savais pas que la régie en question faisait dans le social... Je ne pense pas qu'il va faire des logements sociaux là-bas, à la rue Jean-Jaquet. Vous rigolez! Ce sera de la propriété par étages (PPE), ce sera cher, et que ce soit 200 000 francs ou 2 millions, cela ne va pas changer grand-chose, à mon avis. Cela ne changera rien du tout, il va se payer derrière. C'est ça qui me dérange et c'est ce qui est scandaleux!

M. Adrien Genecand (LR). J'aimerais simplement expliquer à mon excellent collègue Daniel Sormanni – vous lui transmettez, Monsieur le président – que, lorsque les citoyens attaquent des décisions politiques devant la justice, ça s'appelle simplement la séparation des pouvoirs. C'est un principe vaguement connu de tous, qui permet d'attaquer une décision quand on n'est pas d'accord avec elle, qui permet en tout cas de défendre ses droits. Vous comprendrez que la personne en question s'est estimée lésée, notre proposition va d'ailleurs dans ce sens, alors, je le répète puisqu'ils n'ont pas voulu reprendre la parole, le fait que

l'extrême gauche n'explique pas comment ils sont arrivés à 2 millions prouve qu'ils ont eu un comportement de cow-boy. Ils ont pensé qu'ils pouvaient donner, comme ça, un chiffre qui vaut loi et que la loi n'est pas attaquant devant la justice. Mesdames et Messieurs, non. Encore heureux, nous sommes dans un état de droit, et chacun a le droit de se défendre face à des décisions arbitraires.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je trouve que le Parti libéral-radical est bien généreux, car il est tout simplement en train de faire le travail que l'on aurait attendu du Conseil administratif. Il est vrai, en effet, que nous sommes des parlementaires, que nous en référons au Conseil administratif et que nous ne sommes pas là pour en référer à la loi, à la justice. Ce n'est pas nous qui allons marchander la vente ou l'achat des immeubles. C'est à l'exécutif de le faire, puisque c'est l'exécutif qui en a le mandat, selon une saine répartition des tâches. C'est pour quoi on peut dire merci au Parti libéral-radical, et j'espère que, dans les tractations à venir, le Conseil administratif aura quand même l'intelligence d'en rester au dernier prix qui avait été fixé. J'ai vu dans les procès-verbaux que vous étiez arrivé à un prix proche de 400 000 francs, Monsieur le magistrat. Pour moi, c'est à ce prix que les choses devraient se traiter.

M. Carlos Medeiros (MCG). Effectivement, dans cette histoire, soyons clairs et parlons clairement, il y a eu des erreurs depuis le début. Peut-être que le dossier était mal ficelé – vous transmettez à M. Pagani, Monsieur le président – car c'est vrai qu'il avait déjà un a priori... (*Remarque.*) On sait qu'ici certaines personnes sont un peu dogmatiques, il y a donc tout de suite un a priori. Il suffit que l'on parle d'un promoteur, d'une régie, ça a le don de hérissier pas mal de monde dans ce parlement, surtout dans les bancs d'en face.

Cela dit, effectivement, je peux être d'accord avec mon collègue Daniel Sormanni quand il dit que nous sommes aujourd'hui quelque peu confrontés à l'idée que nos décisions politiques doivent être expliquées. Nous ne sommes pas là pour expliquer à tout bout de champ une décision que prendrait cette assemblée aujourd'hui ou demain. Certaines décisions ne s'expliquent pas, ce sont des positions des uns et des autres et, effectivement, ce sont des décisions politiques. Mais je suis également d'accord avec M. Genecand, quand l'Etat ou une commune prend une décision, encore heureux que le citoyen lambda puisse aller au tribunal, autrement, on serait vraiment dans une dictature! Face à un Etat tout-puissant qui déciderait quoi que ce soit, le petit gars qui est là dans un coin ne pourrait jamais se défendre ni se battre. On appelle cela un système démocratique – en tout cas je l'espère. Cela veut dire que, même si l'Etat est puissant – il a la force publique – même si une commune est puissante, que ce soit la commune de Genève ou une autre, le citoyen ou une entreprise privée peuvent recourir.

Or, après avoir accompagné ce processus en tant que membre du bureau – et, d’ailleurs, déjà avec cette polémique du huis clos – je peux effectivement comprendre le Conseil administratif. Monsieur le président, vous transmettez à M. Lathion, qui dit que ce serait au Conseil administratif de résoudre le problème, que c’est bien ce qu’il essaie de faire. D’un côté il y a l’entreprise qui attaque la Ville parce qu’elle veut que celle-ci explique pourquoi il y a eu cette surenchère à 2 millions, de l’autre côté le Conseil administratif se trouve dans une position intenable parce qu’il n’a pas de justification économique. Des gens qui faisaient partie de la commission ont jugé que l’entreprise n’était soi-disant pas des plus respectables dans le canton. J’ai écouté certains commentaires, je ne connais pas personnellement l’entreprise, mais, apparemment, elle n’était pas trop respectable, et c’est pourquoi il fallait une espèce de punition. Cela équivalait à dire qu’on ne fait pas cette affaire. J’ai vu que l’expertise partait d’une base située entre 150 000 francs et 368 000 francs. Or, d’un coup, il y a 2 millions sur la table. Eh bien, cela revient à dire à la partie adverse qu’on ne veut pas faire affaire avec elle.

Aujourd’hui, le Conseil administratif et la Ville – et je n’ai pas besoin de les défendre, M. Pagani sait très bien le faire – se trouvent confrontés à une question économique. M. Pagani doit expliquer – et ses services juridiques nous l’avaient bien expliqué – pourquoi ça vaut 2 millions. Or, c’est une décision politique qui a été prise, pas une décision économique. Alors, comment va-t-on se sortir de cette histoire? Il n’y a pas 30 000 solutions. Même si nous ne sommes pas très contents que l’on nous attaque sur une décision politique, aujourd’hui, il faut être un peu pragmatique. Nous avons un problème, nous devons sortir de ce problème, par le haut de préférence. Il y a un projet libéral-radical à 200 000 francs. M. Pagani nous présente un projet à 250 000 francs. Eh bien, j’ai presque envie de faire les enchères et peut-être que si on attend encore une demi-heure la chose va continuer à monter...

Ce que nous devons défendre aujourd’hui, c’est simple, ce sont les intérêts de la Ville, car si la Ville perd cette affaire au tribunal, le danger, c’est que demain elle n’ait plus rien. Voilà le danger. Alors, entre zéro et quelque chose, je serais favorable à ce que nous votions quand même la solution la meilleure pour la Ville; en l’occurrence, ce serait la proposition du Conseil administratif avec l’amendement de M. Pagani à 250 000 francs.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne sais pas par quel bout il faut prendre cette affaire, car je suis allé négocier avec ces personnes et, en fait, elles ne réclament pas grand-chose, si ce n’est de pouvoir augmenter en hauteur leur bâtiment de 50 centimètres, parce qu’une distance de vue droite avait été imposée par la Ville de Genève en 1930 quand il y avait quasiment encore une vue sur le lac. Je suis

allé négocier sur la base d'un rapport d'experts, je vous ai fait une proposition. Et il m'est revenu dans les mains – parce que vous êtes l'instance de décision – un montant porté à 2 millions, et cela, sur la base d'explications que vous avez tous votées, Mesdames et Messieurs. Il n'y en a pas un seul dans cette assemblée qui se soit levé pour dire non. Il n'y a pas eu de non, il y a eu des abstentions, mais il n'y a personne qui a dit non. (*Remarque.*) 18 non... Bon, en tout cas personne n'a pris la parole pour expliquer. Or la situation est très compliquée; même moi je ne peux pas donner d'informations précises, parce que nous sommes en instance et que tout ce qui sera dit ce soir sera mis à notre charge dans la procédure si nous ne trouvons pas de compromis pour revenir à quelque chose d'à peu près convenable. Donc, je suis un peu mal pris.

Toujours est-il que j'ai entendu la majorité lorsque j'ai assisté avec mes collègues à ce débat un peu ubuesque sur le huis clos. Je dois dire aussi – et je fais amende honorable – que je pensais que c'était au bureau d'aller négocier votre volonté. Or, on m'a sorti une décision des tribunaux expliquant qu'il revenait au Conseil administratif de prendre en charge toutes les décisions du Conseil municipal. J'ai donc pris mon bâton de pèlerin et j'ai donné cette information au début de cette séance, à 17 h, pour celles et ceux, notamment M. Lathion, qui n'étaient pas là ou qui étaient ailleurs. L'information est très précise, j'avais comme delta de négociation les 400 000 francs qui avaient été mis sur la table au moment où cette régie voulait implanter ses bureaux sur cette parcelle. C'était l'une des possibilités. Deux ans après, heureusement pour cette régie, elle a pu mettre ses employés ailleurs, elle n'est donc pas pressée. Par conséquent, dans la négociation que j'ai menée vendredi, je n'avais pas beaucoup d'arguments, si ce n'est de dire qu'il faut que les uns et les autres sortent honorablement de cette affaire.

Vous avez certes les positions partisans que vous prenez les uns et les autres. Toujours est-il que, du point de vue juridique, nous avons effectivement un grave problème, non seulement pour cette affaire précise de distance et vue droite, car le juge peut nous envoyer «péter» sur la base d'une autre expertise qu'il a faite sur les distances et vues droites, mais aussi sur toutes les distances et vues droites qui ont conditionné, à un moment donné, la construction des bâtiments de la Ville de Genève. Il y a donc effectivement péril en la demeure. C'est pour cela que, dans la négociation, j'ai commencé par dire que l'on couperait la poire en deux – on y va à 300 000 francs, la différence – avant d'arriver bon an mal an à 250 000 francs.

Cela dit, au niveau de la proportionnalité, vous m'étonnez quand même, Monsieur Sormanni, vous qui critiquez la toute-puissance de l'Etat. Là, il y a une disproportion, et le citoyen a légitimement le droit de critiquer cet arbitraire. On ne concevrait pas une démocratie sans que chaque citoyen et que chacun d'entre vous n'aient la possibilité de contester cette décision arbitraire. Enfin, vous m'étonnez, Monsieur Sormanni, vous qui êtes un chantre de la défense des citoyens. On ne pourrait pas voir la puissance de l'Etat remise en cause sous pré-

texte qu'on ne peut pas remettre en cause une décision politique quelle qu'elle soit... Oui, on peut remettre en cause une décision politique dans notre démocratie. (*Exclamation.*) Il y en a des tonnes, je vous donne mon exemple. J'ai contesté la décision arbitraire de me mettre dehors des TPG, et heureusement que j'ai eu cette possibilité... (*Remarque.*) Vous dites que ce n'est pas la même chose? C'est exactement la même chose, on défend les minorités, mais je ne veux pas polémiquer avec vous, Monsieur le conseiller municipal.

Au final, si j'ai bien compris, il y a une demande de discussion immédiate. Je vous laisse seuls juges, Mesdames et Messieurs, parce que c'est vous qui devez décider de l'issue de cette affaire. Moi, j'estime avoir fait mon devoir, le devoir de ma charge, qui était de sortir la tête haute, les uns et les autres, de cette affaire un peu bizarre.

Mise aux voix, la discussion immédiate est acceptée par 53 oui contre 1 non (14 abstentions).

Premier débat

Le président. Je passe la parole à M. Alberto Velasco. (*Exclamations.*)

M. Alberto Velasco (S). Mesdames et Messieurs, vous avez demandé la discussion immédiate, c'est pour que nous puissions discuter, non? Je suis quand même étonné, chers camarades de droite, car passer de 2 millions à 250 000 francs, ce n'est pas rien du tout, c'est un facteur de dix, quand même! Alors, Monsieur le conseiller administratif, je ne doute pas que vous ayez négocié contre les cordes, et je ne mets pas en doute la qualité de vos services et les personnes qui travaillent chez vous. A un moment donné, ils ont estimé que ça valait 2 millions. Mais, franchement, passer de 2 millions à 250 000 francs, cela m'interpelle.

J'entendais tout à l'heure M. Sormanni dire qu'on allait peut-être construire de la propriété par étages à cet endroit. Si c'est du logement social, je comprends qu'il faille faire ce cadeau, parce que tout ce que l'on réduit permet de réduire le plan financier et proposer des loyers sociaux. Mais, là, si ce ne sont pas des logements sociaux et qu'on arrive à 250 000 francs, je pense que le chiffre précédent de 400 000 francs aurait été peut-être plus honorable pour tout le monde! Je ne sais pas, je m'interroge, Mesdames et Messieurs, et je ne comprends pas que cela n'interpelle pas non plus mes camarades de droite, j'utilise ce terme parce que vous avez utilisé celui de camarades de gauche... Je ne comprends pas que vous ne disiez pas qu'on pourrait quand même augmenter un peu. Parce que l'intérêt public, c'est l'intérêt public!

M. Medeiros disait tout à l'heure que chaque citoyen a le droit et la possibilité de faire recours. Cela est effectivement nécessaire si l'on est dans le cadre d'une institution démocratique. Mais il est aussi nécessaire que la puissance publique défende l'intérêt public! En l'occurrence, j'ai toujours été convaincu par le fait que M. Pagani avait défendu l'intérêt public en mettant cette servitude à ce niveau-là. Voilà, j'ai une grande interrogation, je ne sais pas si M. Pagani pourra me répondre, peut-être que mes camarades de droite le feront, mais il y a une explication à donner sur la raison pour laquelle on est passé de 2 millions à 400 000 francs, puis à 250 000 francs. Est-ce parce que c'est un quartier où l'on va faire de la PPE? Je n'en sais rien, mais dites-le nous parce qu'il y a une explication à nous donner.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ce débat me fait un peu penser à l'artiste René Magritte, vous savez, «ceci n'est pas une pipe»... Il y a une pipe dessinée et en dessous il est écrit: «Ceci n'est pas une pipe.» C'est exactement le débat que nous avons ce soir. Cela fait trois quarts d'heure que l'on essaie d'expliquer à certains que le montant de 200 000 francs a été proposé à l'époque par les services de M. Pagani, M. Pagani que l'on peut accuser de toutes les avanies du monde, mais en tout cas pas d'être à la botte des spéculateurs immobiliers ni des régies. M. Pagani avait dit à l'époque, sur la base d'un rapport de ses services, que le montant juste pour cette servitude était 200 000 francs. Son groupe, Ensemble à gauche, avait dit, pour sa part, que le montant juste était 2 millions, mais n'a aucune autre raison pour justifier ce montant que sa volonté de dire qu'il est de 2 millions. On n'a pas de rapport d'experts, pas d'analyse, pas d'évaluation. On a simplement décidé, comme ça, que c'était 2 millions, comme on aurait pu décider que c'était 3, 4 ou 5 millions. Bref, c'était aussi arbitraire que l'initiative populaire fédérale «1:12 – Pour des salaires équitables», qui a été refusée hier par la population parce que ce rapport avait été fixé arbitrairement. (*Exclamations.*)

Qu'est-ce que propose le Parti libéral-radical ce soir? De revenir au statu quo ante qui repose sur une évaluation faite par les services de M. Pagani, laquelle fixe le montant juste de la servitude à 200 000 francs, que M. Pagani a réussi à négocier à 250 000 francs. C'est quand même paradoxal que ce soit le groupe libéral-radical qui défende ce soir la position de Rémy Pagani. Quand on entend certains partis de gauche, on voit un peu ce que sont les pompiers pyromanes...

Cela dit, j'ai aussi entendu M. Pagani défendre sa position. Monsieur Pagani, sur ce dossier, nous vous suivons. Cependant, je suis aussi un grand fan de comics et j'aime beaucoup Superman, qui est officiellement Clark Kent et qui, quand il enlève ses lunettes, est Superman. Or, dans ce dossier, M. Pagani nous prie d'un côté de ne pas mettre en danger les intérêts de la Ville, mais, de l'autre, quand on l'entend parler comme il l'a fait précédemment, on voit qu'il ne verrait pas d'un

mauvais œil de continuer ce combat contre une régie. Et, là, il mélange le combat idéologique que fait son groupe avec le combat politique qu'il doit mener en tant que magistrat. Monsieur Pagani, et je m'adresse aussi à Ensemble à gauche, vous n'êtes pas dans cette salle pour défendre des intérêts idéologiques, vous êtes là pour défendre les intérêts de la collectivité publique. Les intérêts de la collectivité publique, ce soir, demandent que l'on fixe le montant de manière juste, lequel a été évalué à 200 000 francs. Si on fait le contraire, cela porte un nom, c'est de la spéculation.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Le fond du problème, c'est uniquement le fait qu'il s'agit de la régie Zimmermann. Si cela avait concerné une autre régie, une caisse de retraite, une association, il n'y aurait eu aucun problème pour accepter ces 200 000 francs ou les 250 000 francs que M. Pagani a pu négocier après coup. J'en prends pour preuve une phrase du rapport: «A gauche toute! déclare que s'il s'était agi de n'importe quelle autre régie, il est probable qu'elle aurait voté ce projet.» C'est donc uniquement un vote sanction contre la régie Zimmermann, et ça, c'est juste inadmissible!

M. Gary Bennaim (LR). Je voulais peut-être rappeler à certains ce qu'est une servitude. (*Remarque.*) Plaît-il? D'accord, je pense qu'il est parfois bon de s'écraser... (*Exclamations.*) Eh bien oui, on me le reproche assez souvent, alors cette fois je pense que j'ai le droit de le balancer... Je vais vous dire un truc. On pourrait par exemple décider qu'il y a une servitude par rapport à cette porte de sortie. Elle ne serait que pour les hommes qui portent une cravate, tandis que tous les autres sortiraient de l'autre côté. Est-ce que cela a une valeur? Oui, puisque, tout à coup, moi, homme à cravate, j'ai le droit de sortir là et que je n'ai plus besoin de faire la queue là-bas. Cela a une valeur et, aujourd'hui, c'est la question à laquelle nous devons répondre: combien vaut cette servitude? Malheureusement, certains – vous transmettez, Monsieur le président de séance – sont déjà en train de rêver ou de somnoler en pensant à leur futur mandat au Grand Conseil, car ils n'écoutent pas la discussion qui a lieu encore et encore, et encore.

M. Pagani est venu nous dire, sur la base d'un rapport de ses services, que ça valait 200 000 francs. Alors, quand j'entends M. Velasco nous dire que M. Pagani a dit que ça valait 2 millions, clairement, c'est que M. Velasco a peut-être raté quelque chose! M. Pagani nous a dit que ça valait 200 000 francs. Monsieur Velasco – vous transmettez, Monsieur le président de séance – vos petits camarades d'extrême gauche, simplement parce qu'ils sont contre la spéculation – M. Pagani aussi, mais c'est un détail – ont dit: «Vous savez quoi, on va leur mettre une bonne baffa dans la figure, on va mettre cette servitude à 2 millions et comme ça on va tout bloquer!» Ce n'est un secret pour personne, c'est public, et c'est docu-

menté. Ce n'est donc la faute de personne sauf de ce groupe qui, finalement, ne parle pas depuis le début de la soirée parce qu'il sait qu'il a eu tort, parce qu'il sait qu'il a voulu faire un coup d'éclat, parce qu'il sait qu'il a voulu se la jouer.

Malheureusement, cela n'a rien bloqué du tout, nous nous retrouvons plutôt avec une procédure sur les bras. Alors, qu'est-ce qu'on fait? M. Pagani, avec son inénarrable bâton de pèlerin, et nous, avec un certain bon sens, nous disons que c'est complètement débile, que nous avons l'air d'idiots et que nous risquons surtout de nous retrouver avec un montant encore plus faible que ce qui avait été discuté au début. C'est pourquoi nous sommes revenus avec une proposition, et c'est tout. M. Velasco nous demande pourquoi nous avons changé le texte. Peut-être parce que c'était un autre texte à la base et que M. Pagani est venu avec une autre proposition. Il a peut-être fait son travail, et peut-être correctement cette fois. Certains diront que c'est surprenant... C'était une blague...

Cela étant, quand M. Velasco nous dit que nous faisons n'importe quoi, libre à lui, mais défendre le public n'est pas faire n'importe quoi. Défendre les deniers publics, c'est trouver le bon prix pour la bonne servitude. Si aujourd'hui nous arrivons à la conclusion qu'à 250 000 francs nous nous en sortons bien parce que M. Pagani, encore une fois, nous a convaincus que cela ne valait pas 400 000 francs, mais qu'est-ce que nous faisons depuis une heure à simplement procéder – vous m'excuserez – à une inutile masturbation intellectuelle? Vous avez raté votre coup chez Ensemble à gauche! Qu'on avance! Qu'on vote ce montant, qu'on termine la procédure et qu'on en finisse! Mais quand j'entends des gens vouloir se réclamer ici de la défense du peuple, de l'anti-spéculation, quand M. Pagani réussit encore – vous m'excuserez – à nous parler de son éviction des TPG, on croit rêver! On nous a proposé un montant. Monsieur Pagani, vous devriez être content que nous vous rejoignons sur ce montant, plutôt que de nous balancer encore une petite tape dans le dos, comme vous l'avez fait tout à l'heure. Votons une bonne fois pour toutes!

M. Marc-André Rudaz (UDC). A l'Union démocratique du centre, nous ne comprenons pas très bien pourquoi l'autre jour nous avons fait un huis clos, dont le but était de préserver les intérêts de la Ville. Grâce aux uns et aux autres ce huis clos a été d'un nul total. Je crois qu'avec toutes les conneries qu'on a entendues ce soir sur certains bancs nous sommes raides si nous allons en procédure. Nous aurons 0 franc, cela fera jurisprudence et nous ne pourrons plus négocier nos servitudes par la suite. Alors, de la part de l'Union démocratique du centre, je tiens à féliciter une grande partie de cette assemblée, qui tient une très bonne idéologie, mais qui, visiblement, n'est pas à sa place pour gouverner une cité.

J'ose également espérer que l'on ne suivra pas l'avis de mon ami Sormanni, car il en va vraiment des intérêts de la Ville. Ce qui s'est passé cette année-là

résultait d'un contrat de droit privé et, heureusement, en Suisse – nous y sommes encore – quand il y a abus sur le plan économique, quand il y a dol, quand il y a différents types de choses au niveau contractuel, les personnes sont justiciables et peuvent se retourner contre ceux qui abusent. Visiblement, certains partis abusent, alors j'espère maintenant que nos amis du Mouvement citoyens genevois réfléchiront également à l'intérêt de notre cité à long terme, et que l'on défende ce projet de délibération, qui est la meilleure solution dans l'intérêt des citoyens. Je vous en conjure, Mesdames et Messieurs – de toute façon, vous ferez ce que vous voulez – pensez une fois aux intérêts des citoyens et pas seulement à l'intérêt de vos minorités et de vos porte-monnaies.

M. Morten Gisselbaek (EàG). Mesdames et Messieurs, je ne pense pas que le débat dure aussi longtemps ce soir à cause d'Ensemble à gauche, nous n'avons pas spécialement pris la parole. J'invite chacun des conseillères et conseillers municipaux à venir de temps en temps aux assemblées que la SURVAP (Association des habitants des Pâquis) organise sur la place de la Navigation, vous apprendrez ce qu'est la spéculation et vous verrez comment certaines personnes se font des millions en achetant, en revendant, en spéculant sur des appartements. C'est ce qui fait qu'aujourd'hui une grande partie des appartements du quartier pourtant populaire des Pâquis ne correspond plus du tout aux besoins prépondérants de la population. C'est pourquoi la somme qui a été demandée à l'époque semblait logique, raisonnable aux commissaires d'Ensemble à gauche.

OK, vous auriez pu dire non, nous l'entendons. Si ce soir une majorité décide qu'il faut 200 000 francs ou 250 000 francs, nous ferons avec, ce n'est pas un problème pour nous. Il se trouve juste que ce n'est pas Ensemble à gauche qui a accepté cela dans cette salle, ce sont 48 voix oui contre 18 voix non. Ce n'est donc même pas l'Alternative qui aurait été au complet, tandis que la droite ne l'aurait pas été. Plus de la moitié des gens qui étaient présents dans cette salle ont voté en faveur de cet objet. Nous, nous pensons que, quand nous votons dans cette salle, nous prenons des décisions. Alors on peut dire que c'est idéologique. Quand on veut critiquer, on ne dit pas que c'est politique, on dit que c'est idéologique... Cette salle a pris une décision qui avait été étudiée en commission. Vous avez des commissaires, Mesdames et Messieurs, personne n'a pris la parole dans cette salle quand il a fallu voter cet amendement, personne n'a pris la parole quand il a fallu voter la délibération. OK, ça a été voté. Nous, nous pensons que nous avons fait notre boulot. Qu'un juge fasse son boulot, OK, c'est comme ça que ça fonctionne, ça ne nous gêne pas non plus. Nous, nous resterons sur cette position. Mais cette espèce de procès selon lequel Ensemble à gauche déciderait tout, non, c'est une décision qui a été prise à une grande majorité des personnes qui étaient présentes dans cette salle à ce moment-là. Nous, nous assumons les décisions que nous prenons.

M^{me} Salika Wenger (EàG). J'ai bien entendu le représentant de l'Union démocratique du centre défendre les intérêts des habitants et des citoyens de cette ville, et je suis tout à fait d'accord avec lui. Notre première fonction est de défendre les intérêts de celles et ceux qui nous ont élus. Justement, il semblait à l'époque important de donner un signe qui disait la chose suivante: nous sommes d'accord que les transactions se fassent, nous ne pouvons pas intervenir sur la manière dont les objets seront achetés et revendus, car c'est de l'ordre du droit privé. C'est vrai que l'on peut critiquer la spéculation, mais nous n'avons pas les outils pour l'empêcher, en tout cas pas tout de suite. M. Morten Gisselbaek a donné les proportions du vote, personne n'était intervenu. Notre signe à tous était donc de dire que l'on peut faire bien des choses dans cette République, et surtout en Ville de Genève, mais qu'il y a des limites. Notre propos n'était pas d'empêcher un projet qui, en soi, n'est pas un mauvais projet; il était de rappeler que dans cette ville et dans cette République, il existe un droit et qu'il arrive parfois que certaines institutions exagèrent; je ne citerai personne parce que personne n'a de leçons à donner, surtout dans ce champ-là.

Sur cet objet particulier, les estimations qui ont été faites étaient de l'ordre de 200 000 francs et de 300 000 francs. Tout à fait. Nous avons tous voté les 2 millions pour donner ce signe. Ce signe a été donné, j'imagine qu'il a été entendu très précisément. Aujourd'hui, la proposition qui nous est faite par M. Pagani est une bonne proposition. Elle respecte les estimations qui ont été faites et, en même temps, elle nous garantit de ne pas créer une jurisprudence qui serait défavorable aux décisions de cet ordre que nous prendrons ou que nous avons déjà prises. Il me semble que c'est un très bon projet. M. Pagani a fait une proposition plus qu'acceptable, me semble-t-il, en tout cas pour nous, parce que la servitude n'est pas totalement abolie et que l'entreprise en question devra en tout cas respecter ce texte. J'espère que vous accepterez tous cet objet à hauteur du projet qui a été présenté.

Si ce projet est mené dans le futur de la manière dont il a été présenté avec les propositions que M. Pagani vient de faire, c'est un bon projet, et nous le voterons, en tout cas pour ce qui me concerne. J'ai été l'une des premières à dire qu'il fallait donner un signe, qu'il fallait rappeler que le droit existe et qu'on ne peut pas impunément le violer tout en imaginant que l'on puisse aussi en bénéficier; il y avait là une contradiction, en effet. Aujourd'hui nous arrivons à un accord, et je vous invite à le voter.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je crois que nous avons tous défini le cadre de ces discussions. Le paysage immobilier est ce qu'il est, c'est la réalité. Il y a des bâtiments qui se vendent de 60 millions à 100 millions. Même dans les années 1980, Mes-

dames et Messieurs, on était à 35, 40, 50 millions maximum pour un bâtiment. Là, on dépasse, si j'ose dire, le plafond des années 1980. (*Brouhaha.*) Ça, c'est le paysage politique. Sauf que, de manière très concrète, je vois des projets, et nous nous calons sur eux. En l'occurrence, je le rappelle, nous nous sommes calés sur une expertise et nous avons fait cette proposition. Je comprends que dans le climat qui existait alors et qui existe encore aujourd'hui à quelques centaines de mètres d'ici, on soit insatisfait de la situation.

Cette bataille, Mesdames et Messieurs, passe aussi par les plans d'utilisation du sol pour maintenir des petites et moyennes entreprises et elle passe aussi par un contrôle des loyers. Sauf que, dans cette bataille-ci, on a été trop loin. Il s'agit de se replier, en ordre, et la ligne de repli n'est pas de 200 000 francs parce que juridiquement cela ne tiendrait pas la route, mais de 250 000 francs. Je l'ai fixée après avoir négocié, car il fallait bien que quelqu'un prenne cette responsabilité. Je pense que cette ligne de repli est tout à fait valable pour nous permettre de continuer la démarche juridique, c'est-à-dire de faire en sorte de ne pas perdre l'ensemble de nos droits dans cette affaire, puisque, si par le plus grand des hasards vous votiez 200 000 francs, cela reviendrait à nous déjuger complètement, et ce n'est pas ce qui est en jeu aujourd'hui. Ce qui est en jeu, c'est de dire que Pagani a mal négocié dans un premier temps à 200 000 francs et que l'on remonte à 250 000 francs. Et puis on va devant le juge et on termine cette affaire. Voilà ce que j'avais envie de vous dire.

Il n'empêche que la spéculation continue, Mesdames et Messieurs. On a des taux d'intérêt extrêmement bas qui permettent à certains de se refinancer par ailleurs pour faire semblant d'avoir des fonds propres. Et tout cela un jour, une nuit ou un week-end, va faire une bulle spéculative. Et c'est nous qui allons payer les pots cassés parce que nous devons faire comme nous avons fait avec la Banque cantonale de Genève, rembourser toutes ces activités qui sont purement spéculatives. (*Remarque.*) Je vous passe le détail de la caisse Hypotheca, je vous laisse le soin d'aller regarder ce qui s'est passé au niveau des financements occultes, des refinancements. C'est l'exemple type de ce qui se passe en ce moment même et de notre responsabilité de combattre, sinon, demain, ce sont les citoyens, par leurs impôts, qui devront boucher les trous, comme ils l'ont fait à la fin des années 1980.

Le président. Merci, Monsieur Pagani. Nous passons au deuxième débat. Je rappelle que ce projet de délibération vise à annuler la délibération PR-828 votée le 21 mars 2012. L'amendement proposé vise à remplacer entièrement le projet de délibération PRD-75 initial. Sur la forme, l'ordre des articles est simplement modifié. Sur le fond, le montant de la contrepartie financière est porté à 250 000 francs au lieu de 200 000 francs.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Pagani est accepté par 41 oui contre 8 non (19 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération ainsi amendée est acceptée par 42 oui contre 8 non (16 abstentions).

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu le plan de servitude N° 2437, établi par M. Adrien Küpfer, géomètre officiel, en date du 9 août 2010;

vu la délibération du Conseil municipal du 21 mars 2012 sur le rapport PR-828 A;

vu la demande en radiation de servitude introduite par Schwaper SA contre la Ville de Genève (C/20948/2012) par-devant le Tribunal de première instance; sur proposition du bureau du Conseil municipal,

décide:

Article premier. – La délibération PR-828, votée le 21 mars 2012, est annulée.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à modifier la servitude de limitation de hauteur inscrite le 2 avril 1952 au Registre foncier sous P.j.D N° 38, grevant à charge la parcelle N° 6898 de la commune de Genève, section Cité, propriété de Schwaper SA, au profit de la Ville de Genève, selon le plan de servitude N° 2437, établi par M. Adrien Küpfer, géomètre officiel, en date du 9 août 2010, moyennant une contrepartie financière de 250 000 francs.

Art. 3. – Le Conseil administratif est autorisé à signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

(La présidence est reprise par M. Pascal Rubeli, président.)

5. Motion du 9 mai 2012 de MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Claude Jeanneret et Carlos Medeiros: «Pour une place conviviale au polygone compris entre les rues de la Servette, de la Pépinière et de Malatrex: déplaçons le Quai 9» (M-1024)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'absence de lieu convivial dans le périmètre de la gare des Chemins de fer fédéraux (CFF) de Cornavin pouvant accueillir les citoyens genevois ou les touristes de passage en vue de se détendre;
- l'image déplorable pour la population genevoise et les touristes donnée par l'aménagement hideux du périmètre autour de la gare CFF de Cornavin;
- l'aménagement particulièrement grossier et insensé généré par l'implantation de vulgaires conteneurs dédiés à la diffusion gratuite de drogues dures;
- l'expansion du commerce d'import-export de la drogue à Genève, commerce encouragé par le laxisme ambiant;
- l'exposition des jeunes des écoles à une population de drogués, de nuisibles ou de criminels endurcis qui dégradent dangereusement la situation sécuritaire du périmètre autour de la gare CFF de Cornavin;
- que le Quai 9 de l'association Première Ligne apparaît par son emplacement comme étant un élément phare et prépondérant du sentiment d'insécurité du périmètre de la gare CFF de Cornavin;
- l'exaspération croissante de la population exposée au spectacle lamentable généré par le Quai 9,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prendre immédiatement toutes les dispositions en vue d'aménager, dans les plus brefs délais, le polygone situé entre les rues de la Servette, de la Pépinière et de Malatrex, notamment en mettant en application les mesures suivantes:

1. évacuer les conteneurs de Quai 9 de l'association Première Ligne dans des délais rapides;
2. aménager un espace vert avec buvette et bancs publics, le tout bien éclairé;
3. aménager quelques places de parking pour deux-roues motorisés sur ledit polygone;
4. interpellier les diverses autorités ou services relevant de la responsabilité de l'Etat, afin de garantir la sécurité maximale dans le périmètre de la gare CFF de Cornavin;
5. faire en sorte que l'ordre, la sécurité et la propreté soit respectés.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annonce, 6121.

Préconsultation

Le président. J'ouvre la préconsultation et je donne la parole à M. Denis Menoud. (*Exclamations.*)

M. Denis Menoud (MCG). Monsieur le président, vous avez remarqué, je n'ai pas encore pris la parole que M^{me} Maria Pérez d'Ensemble à gauche commence à faire des huées. Je souhaite donc, Monsieur le président, que vous soyez vigilant sur les rappels à l'ordre visant certaines personnes sur les bancs d'en face, notamment la gent féminine qui crie très fort, n'est-ce pas, dans le seul but de perturber l'assemblée. (*Exclamations.*) C'est une confirmation... Je peux y aller?

Le président. Poursuivez, Monsieur Menoud.

M. Denis Menoud. Alors rappelons ce dont il s'agit. Nous parlons ici d'un polygone, des conteneurs sauf erreur de couleur bleue qui se trouvent au bas de la Servette...

Des voix. Verts!

M. Denis Menoud. Verts... Je dois être un peu daltonien... Et qui servent de Fixraum aux héroïnomanes et aux cocaïnomanes qui errent de-ci de-là dans la République. La question, ici, n'est pas de remettre en cause la justesse ou pas de ces Fixraum. Nous acceptons la situation telle qu'elle est parce qu'il vaut mieux cela que trop de crime. Toutefois, nous pensons que l'endroit est très mal choisi, car le regard de celui qui se promène à cet endroit est interloqué, si je puis dire, par toutes sortes... j'allais dire de zombies, au sens premier du terme, au sens du Baron Samedi, des cultes vaudou. On voit plein de gens extrêmement glauques, quasiment des morts-vivants, qui vont se fixer là-bas. Bien sûr, le choix qui a été fait est de les soigner, ce que nous ne contestons pas. Toutefois, nous pensons que cette image déplorable ne doit pas être à cet endroit-ci de la République.

Dans cette rue de la Servette passent d'innombrables écoliers, étudiants, apprentis, que sais-je encore, et, effectivement, ils sont exposés à cette vue insane qui peut gravement les perturber. C'est pour cette raison, Monsieur le président, que nous souhaitons – c'est le message du Mouvement citoyens genevois – que ces conteneurs immondes soient déplacés ailleurs et qu'ils ne restent surtout pas dans un endroit tel que celui-ci parce que, parler des gens, c'est une chose, mais

il y a aussi des touristes. Imaginez-vous! Lorsque vous arrivez de l'aéroport, vous sortez à la gare, et sur quoi vous tombez? Sur une chose absolument incroyable. Monsieur le président, je crois savoir que dans certains pays des personnes qui fréquentent ce genre d'endroits ont été évacuées *manu militari* tellement cela choquait la population. Bien entendu notre motion ne vise pas l'eugénisme de ces gens-là – en aucun cas – mais ce déplacement est indispensable.

Ce que nous souhaitons avant toute chose, c'est de pouvoir avoir une place, un lieu public convivial, disons le terme, avec petit cabanon, de l'accordéon, une buvette, que sais-je, pour rendre l'endroit agréable, non seulement pour nos concitoyens mais aussi pour les personnes qui font l'honneur de visiter la ville de Genève. Et pourquoi une place à cet endroit? Parce que l'on voit le massacre qui a été fait à la place de la gare où on risque de se faire shooter toutes les fois que l'on traverse la rue, tellement c'est dangereux, avec ces lignes bleues que seule Genève, je crois, a été capable d'inventer pour le balisage de la circulation routière. Par conséquent, Monsieur le président, dans cette première partie du débat nous souhaitons que cet objet soit renvoyé en commission afin d'approfondir l'investigation et les solutions à apporter.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme l'a gentiment expliqué mon collègue Denis Menoud, l'idée de cette motion n'est pas de critiquer le travail que fait le Quai 9 par rapport à la consommation de drogue, loin de là, mais je pense que cette association ainsi que les installations qui sont utilisées devraient être transférées dans un autre endroit. La zone de l'hôpital, par exemple, nous paraît tout à fait être un bon endroit, que ce soit au boulevard de la Cluse ou derrière – ce n'est pas très important – mais le faire à proximité des institutions médicalisées me paraît beaucoup plus approprié pour le traitement qui est proposé au sein de Quai 9.

Ce que nous aimerions, c'est le réaménagement de cette place. La gare de Cornavin est l'un des cœurs de Genève, si l'on admet que Genève a deux cœurs, un sur la rive droite, un sur la rive gauche. C'est évidemment un carrefour de voyageurs, de piétons, de transports en communs. Or, qu'est-ce qu'on a mis derrière la gare? Un centre de soins ou plutôt d'injection pour les drogués. En plus, évidemment, il attire tous ceux qui sont intéressés de près ou de loin à la question – du mauvais côté de la chose je dirais – les dealers. A ceux-là s'ajoutent tout ceux qu'attire un établissement comme la gare d'une ville, d'une grande ville, puisque vous savez tous très bien comme moi que les grandes villes européennes sont souvent un point d'attrait pour tous les malfrats et autres individus mal intentionnés qui voudraient agresser un voyageur ou un passant.

Le cumul de ces points de jonction à la gare nous paraît donc inapproprié. Par cette motion, nous pourrions améliorer la situation autour de la gare, la rendre

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers, notamment de la ligne 32

plus accueillante, plus attrayante pour les concitoyens qui habitent dans le quartier et pour les touristes qui visitent notre ville. Je pense que vous pouvez voter cette motion, en tout cas y travailler correctement en commission de l'aménagement et de l'environnement. Je vous remercie de m'avoir écouté.

Le président. Je fais voter maintenant l'entrée en matière sur cet objet. (*Remarques.*) Je laisse quelques secondes encore, la buvette n'étant pas bien loin...

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est refusée par 40 non contre 24 oui. (Exclamations et applaudissements à l'annonce du résultat.)

6.a) Motion du 9 mai 2012 de M. Pascal Holenweg, M^{mes} Maria Pérez et Vera Figurek: «Gratuité des lignes de bus de quartier» (M-1030)¹.

PROJET DE MOTION

Attendu que:

- le rétablissement de la ligne de bus N° 32 a été rendu possible par l'ouverture d'un crédit de 960 000 francs (PR-940 du 7 décembre 2011) à la charge exclusive de la Ville de Genève;
- d'autres lignes de bus de quartier sont, ou peuvent être, financées en tout ou partie par la Ville de Genève;
- sur de telles lignes les frais d'encaissement des billets, de vérification de la validité des titres de transport, de mise à l'amende des resquilleurs et de poursuite des resquilleurs récalcitrants à payer celle-ci dépassent les ressources retirées du paiement des titres de transport;
- le Conseil municipal, accordant à ses membres le droit à un abonnement général Unireso gratuit, s'honorerait en accordant à la population une partie de la gratuité qu'il s'octroie à lui-même,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'étudier l'instauration de la gratuité de l'usage des lignes de bus de quartier financées totalement ou partiellement par la Ville de Genève et de faire rapport de cette étude dans un délai permettant le financement de cette gratuité par le budget 2012.

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncée, 6121.

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers,
notamment de la ligne 32

**6.b) Projet de délibération du 9 mai 2012 de M^{mes} Maria Pérez,
Vera Figurek et M. Pascal Holenweg: «Gratuité de la ligne de
bus 32» (PRD-42)¹.**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

sur proposition de trois de ses membres,

décide:

Article unique. – Le Conseil administratif met en œuvre toute mesure, notamment budgétaire, afin d'assurer dès le 1^{er} janvier 2013 au plus tard la gratuité du transport sur la ligne 32 des Transports publics genevois.

Préconsultation

M. Pascal Holenweg (S). Je vous propose de renvoyer la motion M-1030 à l'examen parce qu'elle mérite un examen, notamment du point de vue matériel, mais aussi du point de vue financier, s'agissant du coût de la mesure que nous proposons. Nous proposons de faire ce renvoi en commission de l'aménagement et de l'environnement parce qu'il s'agit d'une motion portant sur les transports publics. (*Brouhaha.*) Il s'agit là...

Le président. Poursuivez, Monsieur Holenweg...

M. Pascal Holenweg. J'attends qu'il y ait un peu de silence dans le bus... Il s'agit là de savoir si la Ville de Genève a ou non les moyens – elle en a la compétence – d'assurer la gratuité de lignes intra-quartiers qui ne dépassent pas les limites de la ville, qui ne transportent que les habitants d'un quartier d'un point à un autre, à l'intérieur même du quartier, au pire du quartier voisin. Ces lignes méritent d'autant plus d'être gratuites que le coût de perception de la non-gratuité dépasse celui de la gratuité elle-même. Donc, très brièvement, je vous invite

¹ «Mémorial 169^e année»: Annoncé, 6122.

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers,
notamment de la ligne 32

à renvoyer cette motion et l'objet qui lui est lié à l'examen en commission de l'aménagement et de l'environnement.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, au sujet de la ligne 32, il convient quand même de rappeler que cette ligne est beaucoup utilisée par des personnes à mobilité réduite. (*Remarque.*) Mais oui, c'est le cas. Par conséquent, le rôle de notre municipalité est également de permettre à toutes et tous de se déplacer facilement en ville de Genève. Mesdames et Messieurs, notre groupe Ensemble à gauche a œuvré durant différentes campagnes pour la gratuité des transports publics, en Ville de Genève, mais aussi au niveau cantonal. Cet objet avait été soumis en votation un certain nombre de fois, malheureusement, il n'a pas passé la rampe... (*remarque*) ...oui, une seule fois, mon collègue me le rappelle. Du coup, nous vous proposons de rendre ces deux lignes gratuites; j'imagine que nous avons la latitude de le faire en Ville de Genève, puisque ce sont les deux seules lignes TPG qui soient financées par notre commune.

J'en profite ici pour vous rappeler qu'Ensemble à gauche a dénoncé le prix exorbitant des tickets TPG qui ne cessent de monter. Notre magistrat Rémy Pagni a œuvré dans le conseil d'administration des TPG, malheureusement il en a fait les frais de manière tout à fait personnelle et bien sûr peu objective. Nous vous invitons donc, Mesdames et Messieurs, à renvoyer ces deux objets en commission de l'aménagement et de l'environnement. J'invite également celles et ceux qui sont élus au Grand Conseil, ou dont les groupes y siègent, à suivre les recommandations de notre groupe Ensemble à gauche au niveau cantonal en vue de réduire le prix des tickets TPG qui est, je vous le répète, exorbitant. Mesdames et Messieurs, je vous demande de suivre la volonté des auteurs de la motion et du projet de délibération qui vous sont soumis.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Mes collègues ont tout dit, j'aimerais simplement ajouter que ce qui pourrait paraître à certains une plaisanterie – la gratuité, par exemple, de la ligne 32 – ne l'est pas. Cette motion est hautement symbolique. Il est certaines villes d'Europe où la gratuité est en vigueur, je pense à Tallinn, par exemple, une ville d'une grandeur similaire à celle de Genève qui offre à toute la population des transports publics gratuits. Pourquoi la ligne 32 en l'occurrence? Pourquoi les lignes intérieures à la ville? Parce que la ligne 32 appartient totalement à la Ville de Genève et qu'il faut bien commencer par quelque chose. En outre, nous nous sommes appuyés pour la rédaction de ce texte sur une motion verte qui avait été rédigée en son temps notamment par M^{me} Künzler, conseillère d'Etat sortante, qui demandait des transports publics gratuits au centre-ville. La ligne 36 est une ligne qui sert aux personnes âgées et aux personnes à mobilité

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers,
notamment de la ligne 32

réduite, comme l'a souligné ma collègue Vera Figurek. C'est une ligne qui va jusqu'à l'Hôpital. Elle est nécessaire à énormément de personnes et elle aurait tout son sens si nous l'offrions à la population.

La ligne 32 aurait dû être assumée entièrement par les Transports publics genevois, puisqu'il est démontré qu'il manque un bus sur ce tronçon. Je vois que M. Fiumelli fait non... Monsieur Fiumelli, il y a des personnes qui partent de la Télévision et qui ignoraient qu'il n'y avait plus de bus à cet endroit. La ligne 32 répond donc à cet oubli, à cette négligence de la part des Transports publics genevois. Le tracé à revoir n'est pas le sujet qui nous occupe maintenant. Le sujet, c'est la gratuité. Est-ce que cela a sens ou pas, et je pense que c'est l'occasion d'étudier une gratuité à plus grande échelle.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée par 35 oui contre 29 non.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération est acceptée par 35 oui contre 29 non.

M. Pascal Spuhler (MCG). Pour revenir à la gratuité de la ligne 32, Monsieur le président, le Mouvement citoyens genevois n'entrera évidemment pas en matière, bien que nous ayons soutenu la réintroduction de cette ligne lors du vote, sauf erreur du budget 2011, ou de celui de 2012. Nous avons soutenu cette ligne de proximité. Quant à la rendre gratuite, il y a un grand pas que nous ne voulons pas franchir. Le Mouvement citoyens genevois a défendu au parlement cantonal plusieurs postulats en faveur de la gratuité pour les étudiants ou les personnes à l'AVS parce qu'il y avait une certaine logique. Mais une ligne gratuite au centre-ville – même si c'est une ligne de quartier qui appartient essentiellement à la Ville de Genève et qui est essentiellement payée par elle – va quand même profiter à tout le monde.

Or, il nous semble difficile de maintenir une gratuité. Si nous offrions cette gratuité, ce n'est pas 960 000 francs que cette ligne nous coûterait, mais beaucoup plus cher, car elle a quand même une certaine rentabilité aujourd'hui, et c'est ce qui nous permet justement de ne payer que 960 000 francs pour la maintenir. Pour toutes ces raisons, évidemment, le Mouvement citoyens genevois ne pourra pas soutenir ce projet de motion.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, on a bien compris, le groupe Ensemble à gauche veut revenir sur la votation cantonale sur la gratuité des transports publics genevois en prenant la discussion par le petit bout, en faisant un exemple de cette toute petite ligne 32. C'est chou, c'est mignon. Mais ce n'est pas réaliste, ce débat ne rime à rien.

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers,
notamment de la ligne 32

Parlons de la ligne 32. Madame Pérez – vous transmettez, Monsieur le président – vous avez remarqué que, ce soir, nous avons confiance en M. Pagani. (*Exclamations et applaudissements.*) C'est vrai, c'est vrai... Et que nous dit M. Pagani au sujet de la ligne 32? C'est dans mon rapport sur les comptes 2012, ce sera dans le rapport de M^{me} Wenger sur le budget 2014, puisque le Parti libéral-radical a un amendement pour cette rubrique. M. Pagani nous a dit – peut-être que vous démentirez, Monsieur le magistrat, mais c'est écrit – il nous a dit que, de toute façon, depuis la réorganisation du réseau, avec les lignes 2 et 19 qui passent maintenant au boulevard Carl-Vogt, cette ligne 32 ne sert plus à rien, qu'elle est complètement inutilisée et qu'elle n'est pas fréquentée. Nous lui avons alors dit: «Monsieur Pagani, vous serez donc d'accord que nous supprimions cette subvention.» Il nous a répondu que nous avions raison, mais qu'on ne pouvait pas faire comme ça, que l'on préférerait utiliser l'argent pour étendre la ligne, je ne sais pas, ou l'affecter ailleurs en Ville de Genève; nous n'avons rien compris... Bref, M. Pagani nous a démontré que cette ligne 32 ne servait plus à rien aujourd'hui, que son parcours était totalement inutile.

Le Parti libéral-radical reviendra d'ailleurs en plénière, lors de la séance sur le budget, pour supprimer cette subvention. Cette ligne 32 ne sert à rien. Il ne sert à rien de gaspiller autant d'argent pour une ligne qui n'est plus fréquentée, et je vous rappelle qu'elle ne l'est plus parce que les Transports publics genevois ont mis deux bus qui passent sur cette ligne, le 19 et le 2. D'ailleurs, quand M^{me} Pérez nous dit que la gratuité permettrait de faire des économies, je vous rappellerai juste, Madame la conseillère municipale, que trois quarts des arrêts de cette ligne 32 se font à des arrêts TPG existants, où les machines à tickets des Transports publics genevois sont donc utilisées. Si on supprimait cette gratuité, cela nous coûterait, puisque, évidemment, la gratuité a un prix. Le Parti libéral-radical non seulement votera clairement ce soir contre ces deux textes, mais il vous présentera le soir du budget un amendement pour que la Ville puisse économiser le montant de cette subvention qui ne sert plus à rien, dixit Rémy Pagani. Ce soir, nous lui faisons confiance.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, M. Pagani disait que cette ligne ne servait à rien. Nous, à l'Union démocratique du centre, nous aimerions bien que les choses soient gratuites, d'autant que l'on a de moins en moins d'argent dans les poches... Cela dit, quand quelque chose est gratuit, c'est quand même payant parce qu'il y a quelqu'un qui le paie. On dit que la droite démantèle le social, mais, comme d'habitude, chers amis de gauche, vous continuez de vouloir l'étendre à un niveau où il ne sera bientôt plus possible de le faire. Quand quelque chose est gratuit, ce n'est pas gratuit parce qu'on doit quand même payer les personnes et les machines. On doit tout payer et cela retombe toujours sur quelqu'un, et ce quelqu'un, c'est la classe moyenne, qui en a marre, qui

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers,
notamment de la ligne 32

en a ras le bol! C'est pour cela que, en ce qui me concerne et en ce qui concerne une partie de l'Union démocratique du centre, nous dirons non bien que si c'était gratuit, moi, ça m'arrangerait. D'autres au niveau du groupe souhaiteraient que cela soit renvoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement. S'ils veulent prendre la parole, ils la prendront, mais, en ce qui me concerne, même si je n'ai plus de sous et que je dois aller à pied, je refuserai vos bêtises.

M. Alfonso Gomez (Ve). Les Verts sont favorables au développement des transports publics et, évidemment, à la gratuité de cette ligne, mais nous aimerions bien d'abord examiner cette motion. Je tiens à dire que, s'il y a d'autres villes où la gratuité des transports existe, il y a aussi dans notre canton des populations qui bénéficient déjà de cette gratuité. (*Remarque.*) Ici, par exemple, mais également les gens qui arrivent à l'aéroport, puisqu'ils ont la possibilité de prendre un ticket de bus gratuit. Il n'y a donc rien de vraiment nouveau sous le soleil. On cherche surtout à favoriser des lignes de proximité, des lignes de quartier qui sont très utilisées, contrairement à ce qui a été dit. Par contre, nous aimerions étudier convenablement cette motion. Nous proposons donc de renvoyer cette motion, que nous soutenons, en commission des finances.

M. Vincent Subilia (LR). Un mot pour dire qu'en réalité, contrairement à ce qui a pu être prétendu sur les bancs des amis de gauche, la gratuité est un leurre. Elle a toujours un prix et il y a toujours un payeur. Si ce n'est pas l'utilisateur direct, c'est le contribuable; M. Rudaz le disait mieux que moi, la classe moyenne, qui est étranglée par ces paiements successifs, n'en veut certainement pas. Cela est d'autant plus vrai que nous sommes effectivement contraints d'effectuer des arbitrages budgétaires extrêmement douloureux, nous l'avons rappelé et on nous l'a fait comprendre quand nous sommes entrés dans cette salle. Est-ce donc véritablement le moment d'augmenter encore la charge de notre collectivité?

Et puis, à mes yeux et aux yeux du groupe, il y a un point de vue plus juridique ou plus économique qui s'oppose à une telle gratuité. Elle induit en effet une concurrence déloyale qui ne se défend pas par rapport à d'autres lignes de bus. Pour l'entier de ces raisons, vous l'aurez compris – Olivier Fiumelli l'a dit avant moi – nous nous y opposerons. Même au-delà de ça, nous considérons que cette ligne de bus en elle-même ne se justifie pas dès lors qu'elle a été remplacée par les lignes 19 et 2, qui servent le même objectif, et il semblerait que nous rejoignons là les propos du magistrat. Nous solliciterons donc la suppression de la subvention qui lui est octroyée. Et je crois qu'il est indispensable que chacun se rappelle ce soir une vérité, à l'aube des grands marchandages budgétaires: la gratuité n'existe pas. Il faudra toujours identifier quelqu'un pour payer des dépenses. En l'occurrence, nous considérons au sein du Parti libéral-radical qu'à défaut d'être somptuaire cette ligne ne se justifie pas dans le climat actuel.

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers, notamment de la ligne 32

M. Pascal Holenweg (S). Je ne vais pas être beaucoup plus long que tout à l'heure, je rappellerai trois choses. Premièrement, les lignes pour lesquelles nous proposons la gratuité sont des lignes intérieures à la Ville de Genève qui ne desservent généralement qu'un seul quartier, voire deux. On n'est donc pas dans une dépense particulièrement lourde, compte tenu du nombre de personnes qui les utilisent. Par contre, les personnes qui les utilisent sont pratiquement toutes des usagers et des usagères captifs, en particulier celles et ceux qui ont été évoqués par M^{me} Figurek tout à l'heure, les personnes à mobilité réduite qui ne disposent pas d'une automobile. On a donc des lignes qui ne sont pas très coûteuses, dont la gratuité n'est, par conséquent, pas très coûteuse non plus.

Deuxièmement, aucune de ces deux propositions ne parle de la gratuité totale des transports publics à Genève. En revanche, une nouvelle proposition qui sera à l'ordre du jour dès la prochaine séance a été déposée. Elle demande au Conseil administratif d'agir afin que la gratuité totale des transports publics en ville de Genève soit assurée sur le modèle de la gratuité qui prévaut dans la ville de Tallinn, qui est une ville comparable à celle de Genève.

Troisièmement, on nous dit que la gratuité n'existe pas, qu'il y a toujours quelqu'un pour la payer. Effectivement, il y a quelqu'un pour nous payer à nous la gratuité dont nous disposons. Nous disposons de la gratuité en tant que conseillers municipaux, les députés disposent de la gratuité en tant que députés et les membres du conseil d'administration des Transports publics genevois disposent de la gratuité en tant que membres du conseil d'administration. J'ajoute à cela les personnes dont les employeurs, les cadres en particulier, paient des abonnements TPG. Il y a plusieurs milliers de personnes à Genève qui disposent de la gratuité, mais c'est une toute petite minorité de la population.

Il s'agit donc d'étendre ce qui est encore un privilège – s'agissant de nous-mêmes, c'est une prébende, c'est-à-dire un privilège que nous nous accordons à nous-mêmes – à un droit à toute la population. Nous proposons la gratuité sur deux lignes de quartier. La proposition d'étendre cette gratuité à l'ensemble des lignes TPG viendra ensuite. Nous aurons un débat sur la possibilité, la nécessité, la légitimité de la gratuité générale des transports publics. J'y suis d'autant plus favorable que je la pratique personnellement. Vous la pratiquez vous aussi, à moindre coût personnel, puisqu'on vous l'offre. Il n'est donc pas illégitime de la revendiquer pour les autres.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, nous avons voulu être raisonnables, notre demande est très modeste. Mais elle est très importante pour un certain type de population. Je ne vous répéterai pas ce qui a été dit par M^{me} Pérez à propos de la ligne 32, vous l'avez tous entendue. Nous avons aussi la ligne 35 et la ligne 36. La ligne 36 dessert la Vieille-Ville. Or, pour l'utiliser quasiment quo-

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers,
notamment de la ligne 32

tidienement, je sais que cette ligne est utilisée par des personnes qui ne peuvent pas monter et descendre le Perron plusieurs fois jour. Ce sont des personnes âgées ou, effectivement, des personnes à mobilité réduite. Cette ligne 36 est donc quasiment une ligne de quartier.

Par ailleurs, la ligne 35 mériterait la gratuité sans discussion de votre part parce que sa fonction est de relier les hôpitaux entre eux. Elle a donc une fonction importante pour toutes les personnes qui vont se déplacer d'une structure sanitaire à une autre. Cette ligne mériterait donc aussi la gratuité sans discussion de notre part. Pour résumer, nous avons trois lignes. La ligne 32, qui est nécessaire aux personnes âgées et à mobilité réduite dans le quartier de la Jonction, strictement dans le quartier de la Jonction. Nous avons la ligne 36, qui ne dessert que la Vieille-Ville; nous connaissons tous les difficultés que l'on peut rencontrer pour aller dans la Vieille-Ville lorsqu'on y vit ou lorsqu'on veut s'y rendre puis rentrer chez soi. Et il y a la ligne 35 qui dessert les hôpitaux.

Mais, Mesdames et Messieurs, donnez-nous une raison autre que financière, car, depuis que je siége dans cette assemblée j'entends parler des humeurs de la classe moyenne. Il semble que la droite se fasse le privilège d'en être les porte-parole. En aucun cas. Nous savons tous que la classe moyenne est la classe des gens qui travaillent. Peu importe à quel niveau, ce sont des gens qui travaillent. Or, eux comme nous ont des responsabilités. Prendre en charge ces trois lignes et leur gratuité serait une manière de marquer sa responsabilité à l'égard d'un certain type de population qui est en difficulté pour se déplacer. C'est une première chose.

Deuxième chose, il y a toujours quelqu'un qui paie, c'est vrai. Mais, encore une fois, ce ne sont pas les bons qui paient. Ce n'est pas juste, la redistribution ne se fait pas normalement. Si vous vouliez être cohérents avec votre discours, vous ne taxeriez pas la classe moyenne, vous taxeriez les personnes qui ont des revenus bien supérieurs à ceux de la classe moyenne, ce qui compenserait peut-être tous les manques de rentrées. Je vous remercie donc tous et toutes de voter en faveur de cette unique gratuité que nous demandons et qui nous semble légitime.

M. Pierre Rumo (EàG). Sur les trois lignes de la Ville, les lignes 32, 35 et 36, comme l'a si bien décrit M^{me} Salika Wenger, une seule a connu une interruption pendant une quinzaine de mois, la ligne 32. Elle a été interrompue de décembre 2011 à avril 2012. Cette ligne est très utile non seulement pour les habitants de la Jonction, mais également pour ceux de Plainpalais, puisqu'elle va du Vieil Hôtel de Police, comme on dit parfois, à Uni Mail. Elle est donc très utile pour les habitants de ces deux quartiers. Cela dit, je pense que M. Fiumelli ne connaît pas très bien le trajet des lignes 2, 19 et 32 – vous transmettez, Monsieur le président –

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers,
notamment de la ligne 32

car si elles font le même parcours de la Jonction à la place du Cirque, les gens qui veulent poursuivre jusqu'au rond-point de Plainpalais ou Uni Mail doivent changer de transport et prendre les lignes 1 ou 15. C'est donc difficile pour les personnes à mobilité réduite et les personnes âgées, qui sont assez nombreuses dans le quartier de la Jonction.

Concernant la gratuité de ces lignes, on parle toujours de la ville de Tallinn. Mais il y a une ville un peu moins lointaine, dont les lignes intérieures sont également gratuites. C'est une ville évidemment plus modeste, Aubagne, dans le sud de la France. C'est vrai, d'autre part, que les habitants de la Jonction ont toujours l'impression que cette ligne 32 va être supprimée d'ici quelques mois, une année ou deux. Alors ils aimeraient être rassurés sur le fait que cette ligne sera maintenue pendant plus que quelques mois, une année ou deux. J'ai entendu dire qu'il y avait le projet de remodeler les lignes 32 et 35 et de n'en faire qu'une seule ligne. Le parcours serait évidemment beaucoup plus long, mais on pourrait, semble-t-il, l'envisager pour que cette ligne 32 soit de nouveau attractive. C'est vrai qu'elle a connu un redémarrage difficile, mais, je l'utilise assez souvent, alors il me semble qu'actuellement d'assez nombreux passagers l'utilisent pour aller de la Jonction à Plainpalais. Je vous encourage donc à renvoyer ces deux objets en commission de l'aménagement et de l'environnement.

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, après avoir entendu M^{me} Salika Wenger, j'ai presque envie de signer tout de suite pour la gratuité de ces trois lignes, dont, visiblement, la Ville de Genève ne pourra jamais se passer et que, surtout, elle a besoin de fournir à la population. Madame Wenger, vous avez fait un plaidoyer pour les lignes 35 et 36. Elles sont méritoires, c'est vrai. Pourquoi ne pas rendre gratuite la ligne 35 qui tourne autour des hôpitaux? C'est vrai, mais c'est un million! C'est vrai que la ligne 36 est très utilisée et par les touristes, qui apprennent à la connaître, et par les gens qui habitent en Vieille-Ville. C'est vrai qu'on aimerait bien qu'il y ait moins de circulation, alors autant la promouvoir. Il y a aussi toutes les personnes âgées ou à mobilité réduite qui l'utilisent, et à bon escient sachant qu'il y a une butte à monter pour venir en Vieille-Ville.

Malheureusement, tout cela a un coût et tout cela ne dépend pas que de nous. Je l'ai dit tout à l'heure, Madame Wenger – vous transmettez, Monsieur le président – en nous facturant 960 000 francs pour la ligne 32, à quelque part les Transports publics genevois nous font un prix, parce que nous profitons des structures existantes pour certains croisements de lignes, et pas seulement que des lignes 2 et 19, comme vient de le sous-entendre M. Fiumelli. La ligne 32 a quand même une petite indépendance. L'installation de ces lignes, leur entretien et la conduite des bus ont un prix, et si on faisait la gratuité, on pourrait presque le dou-

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers,
notamment de la ligne 32

bler. Donc, finalement, ce n'est pas 1 million qu'il faudrait offrir, mais presque 2 et, suivant les lignes, cela pourrait être encore plus important.

Alors, allez, la Ville de Genève peut être encore plus généreuse en offrant la gratuité du réseau TPG et point barre; en effet, pourquoi se contenter de trois lignes du centre de la ville et ne pas offrir la gratuité pour toutes les lignes qui passent en ville de Genève? Non! Je crois que, là, il y a un peu de déraisonnement. En plus, votre motion et votre projet de délibération sont relativement imprécis, puisque, mise à part la ligne 32, vous sous-entendez qu'il y aurait d'autres lignes. Mais lesquelles? Vous avez parlé de la 35, de la 36, on peut en rajouter quelques-unes comme ça au fur et à mesure...

Une voix. On a dit trois.

M. Pascal Spuhler. Malheureusement, vu sous cet angle, vu ce que cela risque de nous coûter en termes de résultats financiers, puisqu'on sait que nous allons devoir serrer un peu la ceinture ces prochaines années, que cela ne dépend pas que de nous mais également des Transports publics genevois et de l'Etat, nous ne pouvons pas soutenir cette motion M-1030 et ce projet de délibération PRD-42. Le Mouvement citoyens genevois maintiendra sa position en défaveur de ces deux objets.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais juste apporter une précision au niveau du texte de ces deux objets. Nous avons déposé le projet de délibération PRD-42 sous l'impulsion de M^{me} Maria Pérez en mai 2012; nous sommes maintenant à peu près fin 2013, puisque, évidemment, comme d'habitude, nous sommes en retard sur notre ordre du jour. Nous allons donc déposer l'amendement suivant consistant à remplacer janvier 2013 par juin 2014:

Projet d'amendement

«Article unique. – Le Conseil administratif met en œuvre toute mesure, notamment budgétaire, afin d'assurer *dès le 1^{er} juin 2014* au plus tard la gratuité du transport sur la ligne 32 des Transports publics genevois.»

Concernant la motion M-1030, nous vous proposons un amendement qui supprime la référence au financement par le budget 2012:

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers,
notamment de la ligne 32

Projet d'amendement

Suppression de «par le budget 2012».

Nous vous proposons donc de renvoyer directement la motion au Conseil administratif, puisqu'il ne s'agit que d'une demande d'étude de la faisabilité de la gratuité. En ce qui concerne le projet de délibération PRD-42, nous souhaiterions évidemment qu'il soit voté immédiatement et renvoyé au Conseil administratif. Si ce n'est pas possible, nous vous proposons néanmoins de le renvoyer à la commission de l'aménagement et de l'environnement afin que le magistrat puisse venir expliquer la pertinence de cet objet. (*Remarque.*) Maria Pérez me dit qu'elle préférerait qu'il soit renvoyé à la commission des finances. L'idéal, Mesdames et Messieurs, puisque nous avons fait le débat ce soir, serait quand même qu'il soit renvoyé directement au Conseil administratif, qui fera un rapport détaillé, nous lui faisons confiance à cet égard. Je ne souhaite pas m'étendre sur le fond puisque le débat a été fait, je vous invite évidemment à soutenir ce renvoi au Conseil administratif.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Je serai très bref, j'aimerais juste relever les propos de notre collègue d'en face, M^{me} Salika Wenger. Vous avez entièrement raison, Madame, il faut soutenir les personnes à mobilité réduite, mais votre manière de faire est inéquitable vis-à-vis des autres personnes à mobilité réduite de la ville. Tous les citoyens devraient être traités de façon égale par la commune, je tiens à vous le rappeler parce que je n'aime pas ce qui n'est pas juste. Je suis moi-même un ancien gauchiste, je ne m'en cache pas... (*Rires.*) Oui, par contre, à un moment donné, on réfléchit dans la vie, on arrête de penser en théorie et on vit avec les moyens que l'on a dans un monde réel, et non plus dans l'imaginaire. Personne ne peut dire qu'il est le défenseur des classes moyennes comme personne ne peut prétendre être le défenseur des ouvriers, c'est la même chose. Avec la politique que vous menez en disant qu'il faudrait augmenter les impôts des gens qui ont un certain revenu, je regretterais que l'on en arrive à une situation à la française, où les gens partent, s'endettent et où tout le système s'effondre. J'espère donc qu'on ne vous suivra pas.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Chers collègues, plusieurs points me poussent quand même à m'interroger. Evidemment, le monde parfait serait un monde où tout est gratuit, où tout le monde se déplace comme il l'entend, où nous serions libres de nos faits et gestes et, surtout, où nous serions libérés de toutes ces formalités administratives que l'extrême gauche aime créer à dessein justement pour mieux nous enfermer dans un carcan, dans une petite boîte.

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers,
notamment de la ligne 32

En dehors de cela, je me pose une première question. Qu'en pensent les Transports publics genevois? Ont-ils été consultés? Comment peut-on réellement voir les coûts réels? Au niveau des inégalités de traitement, il y a des endroits où il y a des EMS (établissements médico-sociaux), des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite, des Unités d'accueil temporaire et autres, où aucune ligne gratuite n'est pourtant envisagée, par exemple à la rue de Lausanne. Pourquoi certaines personnes âgées ou à mobilité réduite devraient se retrouver favorisées par rapport à d'autres? Cela me dérange. Ou tout est gratuit, ou chacun contribue.

Autre chose, on se plaint évidemment que des personnes à mobilité réduite, handicapées ou âgées devront faire des changements si elles veulent accéder à tel et tel quartier. Certes. Mais à Cornavin, Bel-Air, Plainpalais, je suis désolée, on est obligé d'y passer, que l'on soit à mobilité réduite ou non. C'est le système qui a été voulu ainsi par les Transports publics genevois, il paraît qu'il faut que l'on réapprenne à marcher... Eh bien, j'espère que les culs-de-jatte apprendront à marcher aussi, comme on nous en a donné la réponse en commission. Je trouve cela choquant, car nous ne pouvons pas commencer à favoriser les habitants d'un quartier sans évidemment provoquer à nouveau un sentiment d'injustice, totalement justifié d'ailleurs. Pourquoi les habitants de tel ou tel quartier, parce qu'ils ont obtenu une petite ligne de bus, bénéficieraient-ils de la gratuité et pas d'autres?

Mais il y a autre chose. Le coût de construction et de déconstruction d'un véhicule de transports publics est excessivement cher, et cela a un grand impact sur l'environnement, c'est clair, on ne peut pas le nier. Il y a de l'énergie à fournir, c'est un fait. Or, en offrant la gratuité des transports publics, j'entends la gratuité générale, on va totalement à l'encontre de tout ce qui est fait en faveur des vélos, des modes de mobilité douce réellement non polluants, comme le fait d'aller à pied, en vélo, puisqu'un bus passe, un tram passe, on saute dedans, évidemment on n'a rien à payer, c'est génial. Mais les jeunes s'éloignent de plus en plus du vélo, c'est prouvé. Pro Vélo nous a envoyé l'état statistique de la situation. C'est un fait que les jeunes ne sont en tout cas pas en train de s'orienter vers le vélo.

En favorisant la gratuité, nous allons donc à l'encontre d'une mobilité douce non polluante et nous aurons un impact sur l'environnement, c'est indéniable. Alors quelle est la politique que l'on mène réellement? Est-ce que l'on veut réellement diminuer l'impact sur l'environnement? Est-ce que l'on veut vraiment axer la politique sur la mobilité douce quand on propose tout et son contraire? Il y a un effet papillon à cette gratuité, puisque cela va bien sûr inciter les personnes à utiliser les transports publics, mais qu'il n'y a pas que les vilains automobilistes qui auront le petit réflexe de paresse. Il y aura aussi les cyclistes, puisque, avec le temps que nous avons souvent à Genève, il faut reconnaître que c'est plus facile de sauter dans un bus que de monter sur un vélo et de transpirer, ou de geler.

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers,
notamment de la ligne 32

Et puis il y a une dernière chose par rapport au budget. Quelle compensation est proposée, puisque cela serait évidemment une dépense supplémentaire? Sur quoi va-t-on devoir rogner? Quelle compensation proposent notamment les bancs d'extrême gauche? Voilà les quelques petites questions que je me pose, principalement celle de savoir quelle politique on entend réellement mener à Genève au niveau des modes de transport et de la mobilité douce.

M. Pascal Holenweg (S). Je vous renvoie une dernière fois au texte des propositions que nous vous soumettons, pas forcément à nos arrière-pensées, l'avantage des arrière-pensées étant qu'en principe elles sont dissimulées, ce qui nous permet de ne pas en débattre ici. Nous ne débattons que de deux propositions. La première demande l'étude de la gratuité de l'usage des lignes ou bus de quartier qui sont financés totalement ou partiellement par la Ville de Genève, et seulement de ces lignes-là. Nous ne demandons pas – pas encore, pas pour l'instant – l'étude de la gratuité de toutes les lignes des TPG. Nous ne demandons que l'étude de la gratuité des lignes financées déjà totalement ou partiellement par la Ville de Genève, et il y en a trois.

Cela introduit une inégalité avec les autres lignes, mais il y a aussi une inégalité dans le financement, puisque les autres lignes ne sont pas financées par la Ville de Genève. Il se trouve que nous sommes le Conseil municipal de la Ville de Genève, et seulement de celle-là. Nous n'avons pas encore absorbé les quarante-quatre autres conseils municipaux. Par conséquent, il est légitime que nous proposons de débattre de la gratuité des lignes que notre commune finance déjà totalement ou partiellement.

S'agissant de la délibération, nous demandons que le Conseil administratif mette en œuvre toutes mesures, notamment budgétaires, mais pas forcément que celles-là, afin d'assurer la gratuité du transport sur la seule ligne 32, qui est aussi une ligne financée par la Ville de Genève. Nous ne sommes pas en train de demander l'impossible, nous ne sommes pas en train de demander la lune, nous ne sommes même pas en train de demander de créer un pont pour atteindre l'île d'Utopie. Nous sommes en train de demander la gratuité sur au maximum trois lignes de quartier déjà financées par la Ville de Genève. Il s'agit d'un financement additionnel pour atteindre la gratuité, il ne s'agit pas de l'invention d'un financement qui n'existe pas. Si ces propositions sont acceptées, la gratuité ne va pas tomber du jour au lendemain. Il est vrai qu'elle doit être financée, mais nous préférons qu'elle soit financée par l'impôt, puisque la gratuité est financée à ce moment-là par ceux qui ont les moyens de le faire, l'impôt étant encore, pour quelques années, je l'espère, progressif en fonction du revenu.

Une dernière remarque sur la classe moyenne. Personne n'ayant jamais été foutu de définir de manière incontestable et objective ce qu'est la classe moyenne,

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers,
notamment de la ligne 32

je laisse aux archéologues le soin de déterminer qui sont les défenseurs de la classe moyenne et de nous dire où elle se trouve. Si vous la définissez en fonction du revenu, il n'y a probablement pas beaucoup de monde dans cette assemblée qui en fasse encore partie, puisque, ou nous sommes en dessous ou nous sommes en dessus, et si vous la définissez en fonction de la formation, c'est la même remarque. La classe moyenne est un concept parfaitement abstrait. Là, nous parlons de choses parfaitement concrètes, nous parlons de la gratuité de l'usage de lignes de transports de quartier. Laissons la défense des classes moyennes à ceux qui n'ont pas été capables jusqu'à présent de nous dire à quoi elles correspondent.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais d'abord souligner trois choses factuelles, si j'ose dire, qui ont été dites et qui me paraissent erronées. Monsieur Rudaz, la population n'a pas affaire à des augmentations mais à des baisses d'impôts. Depuis quinze ans, toutes les baisses d'impôts cumulées au niveau du Canton représentent près de 1 milliard d'impôts en moins. (*Remarque.*) Et 50 millions ont été soustraits il y a deux ans aux rentrées fiscales de la Ville. C'est un fait incontournable. (*Exclamations.*)

En ce qui concerne ces trois lignes de bus, Mesdames et Messieurs, je vous rappellerai que deux d'entre elles ont été prises en charge totalement dans le contrat quadriennal des Transports publics genevois et que nous n'avons plus à les payer. C'était l'une de mes contributions lorsque j'étais membre du conseil d'administration des TPG; j'avais fait en sorte que les TPG reprennent deux lignes à leur compte, celle de la Vieille-Ville et celle de l'Hôpital. Alors il ne faut pas dire que nous les payons aujourd'hui. Nous les payons comme chaque citoyen, mais cela ne relève pas du budget de la Ville.

Monsieur Fiumelli, quand vous dites que j'ai plaidé pour la disparition de la ligne 32, ce n'est pas vrai. J'ai simplement dit que le taux de fréquentation de cette ligne était en perte de vitesse parce qu'il y avait un certain nombre... (*Remarque.*) Oui, mais il faut nuancer, Monsieur Fiumelli. M^{me} Salika Wenger a eu tout à fait raison de dire qu'un certain nombre de personnes à mobilité réduite prenaient ce bus et avaient besoin de cette proximité pour se rendre à la Vieille-Ville et surtout à l'Hôpital.

Cela dit, Mesdames et Messieurs, c'est bien volontiers que j'accepterai la proposition d'étude, puisque nous sommes déjà en train d'étudier la question de la gratuité pour ces trois lignes, et plus même. J'espère pouvoir vous donner plus d'informations. Sur la base du crédit de réalisation que vous aviez accepté il y a une année, nous avons acheté deux petits bus électriques qui reprendront de l'électricité en bas de la Vieille-Ville. Ces deux bus électriques nous permettront de restructurer l'ensemble de ce réseau, pour les trois lignes, Mesdames et Mes-

Motion et projet de délibération: gratuité des lignes TPG intra-quartiers, notamment de la ligne 32

sieurs. Alors, s'il vous plaît, je vous en conjure, Monsieur Fiumelli, n'allez pas couper cette ligne de bus à la hache, d'autant que nous vous proposerons l'année prochaine un programme pour restructurer l'ensemble du parcours et faire en sorte que nous puissions satisfaire les besoins des personnes à mobilité réduite. Nous avons la chance de nous déplacer relativement bien, Madame Luiset, mais d'autres, en effet, ont cette malchance de ne plus pouvoir le faire. Ne faites donc pas sur un coup de sang ce qui a été fait il y a deux ans, Monsieur Fiumelli, et qui a amené votre hémicycle à revoter un budget que nous discutons aujourd'hui.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Figurek portant sur la motion M-1030 est accepté par 35 oui contre 32 non.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} Figurek portant sur le projet de délibération PRD-42 est accepté par 36 oui contre 33 non.

Le président. Je mettrai d'abord aux voix le renvoi de chacun des objets au Conseil administratif puis, à choix, soit le renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement soit le renvoi à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée au Conseil administratif est refusé par 40 non contre 28 oui (1 abstention).

Mis aux voix, le renvoi de la motion amendée à la commission des finances est accepté par 52 oui contre 17 non.

Le président. Concernant la délibération, pour que l'objet puisse être renvoyé au Conseil administratif, il faut d'abord accepter la discussion immédiate. Si celle-ci est refusée, vous choisirez le renvoi en commission.

Mise aux voix, la discussion immédiate portant sur le projet de délibération PRD-42 amendé est refusée par 41 non contre 24 oui.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération amendé à la commission des finances est accepté par 61 oui contre 6 oui (1 abstention).

7. Propositions des conseillers municipaux.

Le président. Nous avons reçu les motions et le projet de délibération suivants:

- M-1107, de *M. Pascal Holenweg*: «Ressusciter le tram de ceinture, promouvoir la gratuité des transports publics»;
- M-1108, de *M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Grégoire Carasso, Olga Baranova, Vera Figurek et Salika Wenger*: «Soutenir mieux les structures indépendantes dans le domaine de la création contemporaine»;
- M-1109 de *M^{mes} et MM. Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Olga Baranova, Vera Figurek, Salika Wenger et Marie-Pierre Theubet*: «Développer une politique cohérente en matière de résidences d’artistes à Genève»;
- PRD-78 de *M. Pascal Holenweg*: «Modification du règlement du Conseil municipal: mode de voter».

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Le président. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-404, de *M. Grégoire Carasso*: «Cadre institutionnel et dispositions légales relatives à l’urbanisme, à l’aménagement et à la mobilité»;
- QE-405 de *M. Grégoire Carasso*: «L’Abri, un toit à quel prix?»;
- QE-406 de *M. Grégoire Carasso*: «Transfert du contrôle de stationnement».

Le président. Je vous rappelle que nous nous retrouverons à 8 h le 14 décembre pour le vote du budget. Je vous informe que la buvette sera ouverte dès 7 h 30. Je vous souhaite une bonne rentrée dans vos foyers et je vous remercie.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3186
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3186
3. Motion du 9 mai 2012 de MM. Rémy Burri, Gary Bennaïm, Simon Brandt, Guy Dossan, Olivier Fiumelli, Adrien Genecand, Jean-Paul Guisan, M ^{mes} Natacha Buffet, Sophie Courvoisier, Florence Kraft-Babel et Michèle Roulet: «Etat des routes à Genève: une honte pour notre ville!» (M-1023). Suite de la préconsultation	3186
4. Projet de délibération du 19 novembre 2013 de MM. Simon Brandt et Adrien Genecand: «Modification de la délibération PR-828» (PRD-75).	3192
5. Motion du 9 mai 2012 de MM. Denis Menoud, Pascal Spuhler, Laurent Leisi, Jean-Philippe Haas, Daniel Sormanni, Claude Jeanneret et Carlos Medeiros: «Pour une place conviviale au polygone compris entre les rues de la Servette, de la Pépinière et de Malatrex: déplaçons le Quai 9» (M-1024)	3211
6.a) Motion du 9 mai 2012 de M. Pascal Holenweg, M ^{mes} Maria Pérez et Vera Figurek: «Gratuité des lignes de bus de quartier» (M-1030)	3214
6.b) Projet de délibération du 9 mai 2012 de M ^{mes} Maria Pérez, Vera Figurek et M. Pascal Holenweg: «Gratuité de la ligne de bus 32» (PRD-42)	3215
7. Propositions des conseillers municipaux	3229
8. Interpellations	3229
9. Questions écrites	3229

Le mémorialiste:
Ramzi Touma